



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 novembre 2022

Direction Générale des Services
J.MENNERAT
JM/GG

A l'attention de l'ensemble des
membres du Conseil Municipal

Convocation

Le 02 novembre 2022

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux dispositions des articles L 2121.10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est convoqué le :

Mardi 08 novembre 2022 à 18h00 en salle du Conseil municipal
en séance publique

À titre complémentaire, la réunion sera également assurée par la retransmission en direct des débats via la page Facebook de la Ville (<https://www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc/>)

Aussi, depuis le 1^{er} août 2022, il convient de se conformer à nouveau aux dispositions de droit commun tout en continuant à respecter les gestes « barrières ». Chaque conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Sont joints à la présente convocation :

- ✓ l'ordre du jour du Conseil municipal,
- ✓ l'autorisation de pouvoir écrit pour ce Conseil municipal,
- ✓ l'ensemble des rapports inscrits à l'ordre du jour et les documents s'y rapportant,
- ✓ les procès verbaux des Conseils municipaux des 22 juin 2022 et 28 septembre 2022,
- ✓ un vœu en soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur la situation des finances locales.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Conseiller Départemental

Olivier GIRARDIN

VILLE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2022

Séance publique du Conseil Municipal (18h00)

Ordre du jour

Adoption des procès verbaux des Conseils municipaux des 22 juin 2022 et 28 septembre 2022.

PÔLE RESSOURCES INTERNES – QUALITÉ - SÉCURITÉ

✓ FINANCES :

1. Décision Budgétaire Modificative N°2/2022
2. Répartition du Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales – Année 2022

✓ AFFAIRES JURIDIQUES:

3. Condition de dépôts des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique à la construction d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

✓ ÉTAT-CIVIL :

4. Rémunération des agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population 2023

✓ RESSOURCES HUMAINES :

5. Personnel communal – modification du tableau des effectifs

PÔLE ÉVOLUTION URBAINE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

6. Renouvellement des membres du bureau de l'association foncière de remembrement Barberey / Saint-Lyé / La Chapelle Saint-Luc
7. Plan de mise en vente de patrimoine de Troyes Aube Habitat dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale (CUS)

PÔLE ÉDUCATION - JEUNESSE

8. Classes nature et culture sans nuitée – Attribution de subvention pour l'année 2022
9. Dispositif « devoirs faits »

PÔLE VIE ASSOCIATIVE – SPORTIVE – CULTURELLE - CITOYENNE

10. Subventions aux associations et organismes divers – Année 2022
11. Projet de construction d'un gymnase multisports – Demande de subvention

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal.

Vœu en soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur la situation des finances locales

Questions diverses.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
--

Rapporteur : Olivier Girardin

En application de l'article de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE DÉSIGNER** Madame Léa REGNAULT par un vote à main levée, pour remplir la fonction de secrétaire, lors de la séance du 8 novembre 2022.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

Présentation du rapport

Est-ce qu'un message vous a bien été envoyé pour vous dire que 19, c'est 19, que noir c'est noir ? 19°. De fait, il ne fait pas chaud. Donc, il fallait s'habiller.

Je vais ouvrir notre séance. Il est 18 h 05.

Il me faut désigner un ou une secrétaire de séance. Je vous propose que cette responsabilité incombe à Mme Léa Régnauld.

Léa Régnauld

M. Olivier Girardin, Mme Cécile Pauwels, M. Jean-Paul Braun, Mme Marie-Claude Defontaine, M. Bernard Champagne, Mme Sylviane Bettinger, M. David Parison, Mme Véronique Bourgeois-Scheffmann, Mme Marie-Françoise Le Borgne-Godard, M. Amine Ben Mehidi (absent), Mme Aïcha Himeur, M. Dany Gesnot, Mme Ulku Yanik, M. Christian Ducourant, Mme Léa Régnauld, M. Mohamed Lamine Faty (absent), Mme Sophal Duong, M. Michael Thomas (absent, excusé, donne pouvoir à Mme Sandrine Da Cunha, il nous rejoindra en cours de conseil), Mme Christiane Chéry, M. Xavier Renaudin (absent), Mme Marie-Françoise Pautras, M. Claude Legaux, Mme Suzanne Gimenez, M. Soufiane Sebarri (absent, excusé, donne pouvoir à Mme Sophal Duong), Mme Sandrine Da Cunha, M. Julien Mauvignat (absent, excusé, donne pouvoir à M. Jean-Paul Braun), Mme Nadège Nacrier (absente, excusée, donne pouvoir à Mme Léa Régnauld), M. Morad Irchad, M. Vincent Richard, Mme Hania Kouider-Sahed (absente), M. Cédric Herblot (absent), Mme Danièle Boeglin (absente, excusée, donne pouvoir à M. Vincent Richard), M. Hassan Zoughaiby (absent).

Après présentation du rapport

Nous avons le quorum.

Nous avons d'abord à valider l'approbation de nos procès-verbaux des conseils municipaux des 22 juin et 28 septembre 2022.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAUX DES 22 JUIN ET 28 SEPTEMBRE 2022

Rapporteur : Olivier Girardin

Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2022, l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales précise dorénavant que :

« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires. »

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** les procès verbaux des séances du Conseil Municipal des 22 juin et 28 septembre 2022.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

Présentation du rapport

Nous avons d'abord à valider l'approbation de nos procès-verbaux des conseils municipaux des 22 juin et 28 septembre 2022.

Après présentation du rapport

Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

Je n'en vois pas. Je mets celui du 22 juin 2022 aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Je mets celui du 28 septembre 2022 aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

On doit faire un petit point entre nous sur l'organisation de nos travaux. Il se trouve que pour des raisons qui tiennent au fait qu'on était tous ensemble pendant un bon petit moment, on a vécu un moment un peu délicat en même temps qu'une fête plutôt réussie, même s'il y a toujours des choses à améliorer. J'en remercie tous les collègues qui se sont impliqués fortement dans la fête de la Saint-Luc, l'accueil de la délégation de nos amis allemands, et tout ce qui s'est passé autour de ce début du mois d'octobre. Je salue l'implication des jeunes élus, ceux qui sont arrivés avec nous sur ce dernier mandat. Ils ont fait un travail remarquable et remarqué. Mais les anciens étaient présents aussi, n'est-ce pas M. Gesnot, M. le président du comité de jumelage en titre, les uns et les autres, parce que vous avez toutes et tous participé, et je vous en remercie. C'était des moments particulièrement intéressants. Mais du fait, nous avons vécu un peu ensemble, de manière décente mais proche. Et ce qui est arrivé devait arriver, un certain nombre d'entre vous ont été malades de ce virus qui n'a pas disparu et qui a sévi très lourdement sur l'équipe municipale et les services de la Ville présents à ce même moment. Tout ça a un peu décalé l'horizon de ce que nous avions prévu, notamment la réunion en grand équipage que nous avions envisagée sur ce que nous travaillons, en essayant de suivre le rythme des imprévus de la vie de nos sociétés, qui était l'espèce de travail prospectif sur la ville dans dix ans. Nous avons une réunion de toutes les commissions qui a dû être décalée du fait de l'absence des uns et des autres, notamment M. Braun, mais je sais aussi que M. Gesnot a été touché et plein d'autres. M. Champagne a été touché sévèrement. Vous avez toutes et tous été malades assez lourdement. J'avais été touché juste avant, donc tout va bien. Mais je sais que ça a été difficile. Bref, ça a décalé le timing qu'on s'était fixé, qui suit le rythme des impondérables de notre ville.

M. Braun, pouvez-vous dire quelques mots du calendrier dans lequel nous nous situons, rappeler l'objectif de ces consultations, de ce travail en commun, et nous dire comment les choses doivent se dérouler sur cette fin d'année et ce début d'année prochaine ?

Jean-Paul Braun

Il y a encore quelques restes de Covid avec une voix de canard, je vous prie de m'en excuser et d'excuser aussi le retard de cette réunion, qu'on a appelée commissions conjointes. Elle permet d'illustrer les idées du changement de notre ville pour demain. Nous vous proposons de nous voir en commissions conjointes le mercredi 23 à 17 h 30 dans la salle du conseil, pour une présentation, qui risque de durer environ 1 h 30, et quelques discussions. Comme c'est un travail assez conséquent, nous vous proposons de nous revoir la semaine d'après, le mercredi 30 à 17 h 30 également pour débattre de ce qu'on aura vu la semaine d'avant. C'est une proposition pour prendre connaissance des idées de changement de notre ville et d'en débattre, de voir si toutes les questions ont été posées. Et d'aller ensuite présenter ces idées, ces illustrations aux associations, au conseil citoyen, à toutes les entités qui vivent sur le territoire au mois de décembre. Ensuite, faire une présentation publique aux vœux, qui aurait lieu mi-janvier.

Olivier Girardin

Nous n'avons pas la date des autres. D'habitude, on a un calendrier précis. Là, tout est bouleversé dans la séquence. On n'a pas la date du département, de l'agglomération. La nôtre serait le 18 janvier.

Jean-Paul Braun

Donc, présentation aux vœux du 18 janvier de ce programme des idées pour la ville pour demain. Ensuite, faire cette présentation sous différentes formes auprès des habitants, certainement en trois réunions importantes : une réunion sur Victor Hugo, une réunion au centre ville et une réunion à l'espace Mille couleurs.

Olivier Girardin

On a phosporé ça et je suis un peu le coupable de tout ça. J'avais envie qu'au sortir du Covid, on lâche un peu les chevaux et qu'on se dise comment on a envie de vivre dans notre ville dans les 10-15 prochaines années. J'ai l'impression que tout le monde s'est fixé sur 2030, donc je laisse tomber 2030. Qu'est-ce qu'on a envie de vivre

comme projets ? Je voulais qu'on travaille, les uns et les autres. Ça a été compliqué parce que le rythme de reprise de nos échanges normaux, etc., a fluctué. L'idée était de dissocier ça d'agendas, de cadrages précis. Nos projets arrivent, au regard de ce qui a été débattu avec les habitants dans le cadre de la campagne municipale. On a un rythme d'engagement sur lequel on revient régulièrement, des projets qui se font, d'autres qui arrivent. Au-delà de ça, donner à voir l'idée qu'on se fait de l'embellissement, de la qualité de vie dans notre ville. L'idée est de partager, dans le cadre de cette réunion interne à notre conseil municipal et la réunion des commissions, ce qui a déjà été produit et d'entendre les uns et les autres. Je pense à nos collègues qui ne sont pas dans l'exécutif de la Ville, qui sont dans l'opposition éventuellement, avoir une discussion avec eux, un échange, alimenter ce que nous avons à dire de la ville que nous imaginons dans 10 ans. Tout ça doit mûrir, ensuite être présenté sous une forme que nous définirons ensemble. C'est pour ça qu'on fait deux réunions : celle de présentation de ce qui a déjà été envisagé et le cadrage d'éventuelles propositions nouvelles, d'éléments qui permettraient de se positionner sur d'autres projets, à l'issue de la deuxième réunion pour ramasser tout ça et donner le signal d'une présentation qui aurait lieu en « grand équipage » aux vœux, aux personnalités et aux associations de notre ville, le 18 janvier. Puis une déclinaison de ces présentations dans le cadre de la ville. Je n'ai aucune espèce d'ego d'auteur, ce qui m'intéresse fondamentalement, c'est d'aller à la rencontre de la population sur la base d'une vision de notre ville. Il n'y a pas d'enjeux. On est loin du terme. Par contre, j'ai envie de faire participer la population à l'idée qu'elle se fait de sa commune et à s'approprier ce qu'elle a envie de voir se profiler, sur quelle base, sur quels objectifs, quels enjeux. C'est ce débat un peu dégagé des contingences, à la fois électorales, mais aussi des contingences de faisabilité dans un calendrier à établir immédiatement que je souhaite que nous ayons le plus tranquillement possible. Quelle vision de notre ville, etc. Ça n'empêchera pas la tenue de réunions de quartier traditionnelles, qu'il faut qu'on reprenne, parce que de fait, tout ça a été différé. Mais j'aimerais qu'on puisse avoir ce moment de respiration dans des conditions optimales d'état d'esprit un peu positif. Ça n'empêche pas d'avoir un avis sur ce qui se passe au quotidien et surtout de pouvoir en débattre, il n'y a aucun problème. Par contre, pour être tout à fait clair avec vous, je trouve que notre société française est très centrée sur les difficultés auxquelles elle est au prise, elles sont réelles. Et que parfois, on manque un peu d'air. Et à force d'être obsédé par un quotidien qui nous prend beaucoup, on ne voit plus un certain nombre de choses, au-delà de nos difficultés. Je souhaite qu'à notre modeste place, nous participions à l'idée que demain, pour nos enfants, pour les enfants de la ville, pour ceux qui viendront nous rejoindre, il y a une idée de cette commune, dont j'estime toujours qu'elle mérite l'attention qu'elle n'a pas forcément eue de la part des uns et des autres dans les décennies qui ont précédé. On lui a assigné un certain nombre de missions et de fonctions et on lui a dit : débrouille-toi ! Je souhaite que dans cette période où nous avons fini la gestation, puis la mise en service, puis la digestion de tous ces projets, que nous nous profilions pour aller de l'avant sur ce que nous voulons faire ensemble sur notre territoire de La Chapelle-Saint-Luc. Qu'on se comprenne bien, tout le monde a en tête que je peux faire de la politique de temps en temps, mais ce n'est pas l'objet ici. L'objet est de faire participer la population le plus largement possible sur quelque chose d'éminemment déconnecté des enjeux et de positif. Le calendrier qu'on s'est fixé initialement n'a pas pu être tenu pour des tas de raisons, et tout le monde a en tête que la vie est un peu compliquée dans la séquence que nous traversons, jusqu'à perturber un calendrier établi auquel les uns et les autres n'ont pas pu participer. On va essayer de tenir ça dans une espèce de regard un peu positif. Oui, il y aura des vœux cette année. Comme il y a eu la soirée des bénévoles, la fête de la Saint-Luc – ça fait 3 ans qu'on ne l'avait pas eue. Il y aura des vœux et il y aura les réunions telles qu'on peut les mener. Nous pourrions en discuter et nous reviendrons ensuite devant la population sur des réunions de quartier traditionnelles, telles qu'on les a connues.

Voilà ce qu'on pouvait vous dire des évolutions qu'on a calées, à la suite de ce qui a pu se passer et des difficultés de s'organiser sur un mois de novembre qui est quand même assez fourni.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction sur ces échanges. Vous êtes en droit de poser toutes les questions qui vous viennent sur la manière dont les choses se passent. Ça a suffisamment bougé pour que ce soit parfaitement légitime.

23, 30 novembre. 23, on discute de ce qui est déjà un peu mis en forme. Je n'ai pas voulu des trucs en 3D, mais j'ai voulu qu'on dessine nos idées. Des dessins de la ville de demain, sur la base de projets qui sont ceux qu'on avait proposés dans le cadre de la campagne électorale, ceux qui ont surgi, des mises en image de problèmes qu'on a déjà traités, etc. Sous une forme qui n'est pas fixée. Parce que je souhaite vraiment que ce soit des illustrations de débats autour de grands thèmes de la ville de demain.

23 : présentation de ce qui a déjà été fait pour montrer à l'ensemble de nos collègues, majorité et opposition, sur quoi on va discuter.

Une semaine pour se retourner, pour faire le point, pour dire : ça, non, ça, on aimerait bien le voir figurer sous forme de dessin. Et là, je m'adresse à M. Richard pour l'opposition. C'est parfaitement légitime que vous ayez un regard. Un débat le 30. Et à partir de là, une construction sur le mois de décembre de quelque chose qui sera présenté dans le cadre des vœux mi-janvier, présenté à la population à la suite, qui aura été vu auparavant par les trois conseils citoyens de La Chapelle-Saint-Luc. Je souhaite personnellement que les associations en général puissent invitées à une présentation particulière. Je ne sais pas dans quel cadre, mais en tout cas entre le 30 et les vœux. A voir comment on l'organise, si c'est possible ou pas. Ensuite, une déclinaison sous forme de trois rencontres qui me

paraissent importantes dans la suite de janvier. On aura le calendrier des réunions de quartier. Et on reviendra pour voir ce que ça donne.

Les plans pluriannuels d'investissement (PPI) n'ont pas forcément bonne presse chez nos collègues en ce moment. Tout le monde dit : avec dix fois le prix du gaz et de l'électricité, est-ce bien raisonnable de voter quelque chose sur le rythme sur lequel on va pouvoir faire nos engagements ? On a tous des projets, mais on dessert l'étau des calendriers. Je ne sais pas si ça donnera lieu à un vote de PPI. Par contre, ce qui me paraît très important (je m'adresse à l'adjoint aux finances et au directeur général de nos services et ses équipes), c'est d'avoir une vue précise de nos moyens d'investissement, dans le cadre actuel, compte tenu des évolutions. Mes chers collègues de la commission des finances, Monsieur le directeur général, la question du DOB, du ROB, je souhaite que nous regardions l'évolution de nos moyens estimés. Je ne vous demande pas de prédire l'avenir, personne ne le peut dans la séquence. Mais qu'on ait un débat autour de nos moyens à l'horizon début de l'année prochaine sur les prochaines années. Je suis prêt à défendre cette question. Mon avis, c'est que le PPI, sous la forme qu'on connaît, est un peu risqué. Par contre, les moyens dont on dispose et qu'on peut envisager, ça me paraît très important de le livrer à notre conseil municipal. Pas de panique, personne n'exigera de vous, Messieurs, d'être particulièrement précis ou certains de ce que vous allez nous annoncer. Mais qu'on ait une feuille de route avec un fil conducteur, ça me paraît important. Nous pesons assez peu sur la conjoncture nationale, donc on passera rapidement. Par contre, où on en est, comment on gère, quelles sont nos marges de manœuvre, ça peut être une discussion forte dans ce conseil municipal, mais aussi, vous le savez, vous avez signé une note de cadrage dont je vous remercie, dans la discussion interne à la Ville, auprès des équipes d'agents des services et de l'ensemble des élus par commission, pour avoir une appréhension claire de ce qui se passe et de ce qu'on peut faire. Beaucoup de rendez-vous sur l'établissement d'une espèce de cartographie, à la fois de nos rêves les plus fous, mais en même temps, ce que la réalité et le plancher des vaches auquel nous devons nous astreindre de penser au quotidien, parce que c'est lui qui fera les possibilités de demain. J'ai été beaucoup plus long que prévu, mais je voulais remettre en perspective ce qui est en train de se passer. Si l'actualité ne vient pas perturber de manière flagrante l'horizon du possible, on reprend les échanges, on reprend les moments festifs, les réunions, on reprend le cadre de la vie, normale ce n'est pas vrai, mais un cadre de vie collectif qui doit nous amener à réfléchir ensemble à ce que nous voulons pour demain et à mesurer le chemin à parcourir pour le faire.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Nous allons passer à l'ordre du jour.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2/2022**Rapporteur : David Parison**

Cette Décision Budgétaire Modificative (DBM) N° 2/2022 vise essentiellement à régulariser la prévision budgétaire 2022 en section de fonctionnement et en section d'investissement.

1- En section de fonctionnement :

L'ajustement des crédits de la section s'équilibre à 296 770 €.

a) Recettes

- Chapitre 013 - Atténuation de charges, + 50 000 € :
 - inscription du remboursement du versement de la « prime inflation » pour 36 000 €,
 - augmentation des remboursements des assurances statutaires pour 14 000 €.
- Chapitre 70 - Produits des services, + 70 000 € :
 - réajustement des remboursements par le CMAS des charges d'entretien et d'utilisation des structures que la Ville met à disposition pour un montant de 35 000 €,
 - augmentation des recettes d'Aqualuc et de l'école de musique à hauteur de 35 000 €.
- Chapitre 74 - Dotations et Subventions, + 196 770 € :
 - inscription de l'acompte relatif au « filet inflation » versé par l'État aux communes pour un montant de 147 000 €,
 - régularisation à la hausse de la compensation de la taxe foncière sur les locaux industriels 47 270 €,
 - remboursement de 2 500 € du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante + 15 000 € :
 - recettes des locations de salles et des loyers pour un montant de 15 000 €.
- Chapitre 77- Produits exceptionnels, - 15 000 € :
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre, - 20 000 €

b) Dépenses

- Chapitre 011 - Charges générales, réajustement des dépenses pour un montant total de 351 325 € :
 - augmentation des enveloppes dédiées aux fluides (300 000 €) et au carburant (10 000 €),
 - entretien des réseaux d'eau et curage des avaloirs pour 18 000 €,
 - maintenance des dispositifs incendie pour 20 500 €,
 - réajustement de l'enveloppe divers services à hauteur de 23 325 €.
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion : – 7 500 €.
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles – 900 €.
- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement de 22 942 €.

L'équilibre de la section se fait par réduction des dépenses imprévues à hauteur 69 067€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
023	Vir. section investissement	22 942 €			
022	Dépenses imprévues	-69 097 €	013	Atténuation de charges	50 000 €
				Remboursement prime inflation	36 000 €
011	Charges générales	351 325 €		Remboursement assurance statutaire	14 000 €
	Abondement de l'enveloppe des fluides	300 000 €			
	Abondement de l'enveloppe carburant	10 000 €	70	Produits des services	70 000 €
	Entretien des réseaux d'eau et curage des avaloirs	18 000 €		Remboursement par le CMAS	35 000 €
	Divers abondements d'enveloppes des services en raison notamment de l'inflation	23 325 €		Recettes Aqualuc	30 000 €
				Recettes école de musique	5 000 €
65	Autres charges de gestion	-7 500 €	74	Dotations subventions	196 770 €
				Compensation réforme locaux industriel	47 270 €
				Participation du FIPHFP - aménagement postes	2 500 €
				Acompte dispositif "filet inflation"	147 000 €
			75	Autres produits de gestion courante	15 000 €
67	Charges exceptionnelles	-900 €	77	Produits exceptionnels	-15 000 €
			042	Opérations d'ordre	-20 000 €
		296 770 €			296 770 €

2- En section d'investissement : L'ajustement des crédits de la section s'équilibre à 428 242 €.

a) Recettes :

- virement de la section de fonctionnement de 22 942 €,
- cession de terrain au Département dans la perspective de la construction du centre Médico Social pour un montant de 440 000 €,
- ajustement des amendes de police : + 7 600 €,
- opération 202201 : inscription d'une subvention de 2 000 € du contrat de ville pour une action dédiée à la sécurité routière, d'une participation de la Cité Éducative de 11 000 € pour l'action « orchestre à l'école » et une participation du FIPHFP de 3000 € pour des aménagements de postes de travail,
- opération 202203 : réajustement des subventions perçues dans le cadre de l'enveloppe Dotation Politique de la Ville (DPV) de – 58 300 € en fonction des projets retenus.

b) Dépenses :

- opération 202001 – enveloppe services 2020 : suppression des crédits reportés des opérations terminées ou transférées sur d'autres opérations pour 10 200 €,
- opération 202002 – enveloppe bâtiments 2020 : réajustement des crédits à hauteur de 2 290 € suite aux variations des prix,
- opération 202101 – enveloppe services 2021, suppression des crédits reportés des opérations terminées pour 660 €,
- opération 202102 – enveloppe bâtiments 2021 est complétée à hauteur de 5 364 € suite à l'augmentation du coût des matières premières,
- opération 202103 – enveloppe DPV 2021 : suppression des crédits reportés des opérations terminées ou transfert sur d'autres opérations pour 18 400 €,
- opération 202105 - enveloppe création de puits est abondée de 2 150 €,
- opération 202201- enveloppe services 2022, abondement de l'enveloppe de 96 894 € dont :
 - inscription de crédits dédiés au remplacement de jeux extérieurs pour 47 000 €,
 - inscription de crédits dédiés à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour 10 000 €,
 - inscription de crédits dédiés à l'aménagement des postes de travail pour 17 000 €,
 - inscription de crédits dédiés aux actions subventionnées pour 13 000 €,
 - inscription de crédits destinés à l'acquisition de nouveaux logiciels pour 7000 €.
- opération 202202 - enveloppe bâtiments 2021, suppression et transfert de crédits pour 45 052 €, notamment en raison de la création d'une opération dédiée au stand de tir,
- opération 202203 – enveloppe DPV 2022, annulation des crédits inscrits dans le cadre de l'enveloppe travaux DPV pour un montant de 87 200 € en fonction des projets retenus,
- opération 202204 – travaux église Saint-Luc, abondement de l'enveloppe de 22 000 €,
- opération 202208 – travaux stand de tir, pour un montant total de 590 000 €. L'équipement a été retenu centre de préparation par le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

L'équilibre de la section se fait en réduisant les dépenses imprévues à hauteur de 128 944 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
			021	Vir. Du fonctionnement	22 942 €
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	-128 944 €	024	Cession de terrain	440 000 €
			13	Amendes de Police	7 600 €
	OP 202001 : Enveloppe Services 2020	-10 200 €			
	OP 202002 : Enveloppe Bâtiments 2020	2 290 €			
	OP 202101 : Enveloppe Services 2021	-660 €			
	OP 202102 : Enveloppe Bâtiments 2021	5 364 €			
	OP 202103 : Enveloppe DPV 2021	-18 400 €			
	OP 202105 : Puits	2 150 €			
	OP 202201 : Enveloppe Services 2022	96 894 €		OP 202201 : Enveloppe Services 2022	16 000 €
	OP 202202 : Enveloppe Bâtiments 2022	-45 052 €			
	OP 202203 : Enveloppe DPV 2022	-87 200 €		OP 202203 : Enveloppe DPV 2022	-58 300 €
	OP 202204 : Travaux église Saint-Luc	22 000 €			
	OP 202208 : Stand de tir	590 000 €			
		428 242 €			428 242 €

Au regard des mouvements de crédits détaillés dans les tableaux précités.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 04 novembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** cette décision budgétaire modificative n° 2/2022.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25		2	

Présentation du rapport

Habituellement, en fin d'exercice, on fait une DBM. Cette décision budgétaire, ce sont des documents d'ajustement par rapport à une subvention éventuelle, par rapport à des opérations qu'on doit annuler, des opérations qu'on doit abonder. Ça s'appelle du toilettage. Cette année encore, on a décidé d'orienter différemment ce document, de l'orienter vers des actions, à la fois d'investissement et de réajustement.

Dans la partie investissement, on va réinvestir un certain nombre de subsides dans des opérations sur lesquelles je reviendrai.

Cette décision budgétaire, dans sa partie de fonctionnement et de recettes, va s'équilibrer à 296 000 €, qui comprennent un point essentiel : le second amorçage des dépenses énergétiques, qu'on réabonde à hauteur de 310 000 €. Au moment du budget, on avait déjà augmenté la ligne budgétaire. Je rappelle qu'au moment du budget en 2020, on a voté la ligne globale des dépenses énergétiques à 1 290 000 €. Au moment de la DBM, on a augmenté ce poste de 35 000 €. Pour au final réaliser à hauteur de 1,4 M€, en 2021. Au moment de refaire le budget avec le directeur des services, avec le maire, on s'était dit : les carburants augmentent, les dépenses énergétiques augmentent, on va augmenter cette ligne. On a voté un budget au mois d'avril en matière de dépenses énergétiques à 1 558 000 €. Vous voyez déjà l'augmentation : de 1 290 000 € à 1 558 000 €. On arrive au mois de novembre, on voit les évolutions, on reçoit les premières factures, on fait le point, on prend les premières mesures d'économie sur ces dépenses et on s'aperçoit que les sommes prévues initialement au budget ne vont pas être nécessaires. On va abonder à hauteur de 310 000 € : 10 000 € sur le carburant et sur les fluides. Au final, c'est 542 000, presque 543 000 € de subsides nouveaux qu'on doit trouver pour financer ce poste, entre 2021 et 2022. Tout à l'heure, je vous présenterai l'évolution de la courbe.

Cette DBM est une DBM d'action sur les investissements. C'est aussi une DBM de bonne santé financière. La bonne santé financière nous a permis de passer 542 000 € de dépenses énergétiques, de passer l'augmentation du point d'indice (les 3 % de hausse de salaire des fonctionnaires à hauteur de 100 000 €). Pour le commun des mortels, c'est les fameux 3 %. Passer à hauteur de 200 000 €. Ensuite, au moment du budget, on a opté pour la prudence des recettes. On est extrêmement prudent en matière de recettes de fonctionnement. Nous avons des bonnes nouvelles sur les amendes de police, pour 7 000 €. Les locations des logements de la ville vont nous rapporter 15 000 €. Finalement, on a plus de recettes sur la piscine. Au moment du Covid, elle était fermée. Là, on n'a pas eu de fermeture de la piscine, du complexe sportif, donc ça nous donne 30 000 €.

En face, nous avons des aides. La prime à la fois inflation pour compenser la hausse du point d'indice, pour 36 000 €. On a aussi le filet inflation : l'État a débloqué des milliards pour aider les collectivités à faire face à leurs dépenses énergétiques. Nous avons pris l'option de solliciter le premier acompte de 30 %. Pour pouvoir bénéficier de la subvention totale, il va falloir répondre à un certain nombre de critères : dégradation de la CAF, augmentation des dépenses énergétiques. Pour l'instant, on a fait le premier acompte de 30 % à hauteur de 147 000 €.

Ces dépenses de fonctionnement vont s'équilibrer à hauteur de 296 000 €. Et on arrive encore à dégager des subsides pour investir, même si on est en fin d'exercice budgétaire, on va virer encore 22 000 €.

Je reviens aux dépenses énergétiques. 2013, 1,6 M€. Ça baisse parce qu'il y a eu des dépenses faites depuis 15 ans que nous sommes aux responsabilités avec Monsieur le maire. On a fait des bâtiments BBC sur la ville, notamment sur la nouvelle école. On a fait un gros programme d'isolation des bâtiments, les opérations 1 €. On a des actions sur l'Aqualuc pour récupérer l'eau, les chaleurs, les calories. On a fait un ensemble d'investissements sur la ville qui ont fait qu'on a baissé nos dépenses.

Pendant la période Covid, 2019-2020, des services n'ont pas fonctionné, dont la piscine. Donc, ce n'est pas flagrant. Et depuis, ça progresse. On est quasiment à 1,9 M€ en 2022, en estimation, en inscription budgétaire. Ce sont 542 000 € que la Ville a trouvé pour faire face à cette augmentation.

En matière d'investissement, on a à la fois des actions de toilettage sur un certain nombre d'opérations. Vous créez une action, elle se termine, on n'a pas nécessairement utilisé tous les crédits pour finir l'action. On annule les crédits en face. Mais dans d'autres actions, on a des postes qui se retrouvent abondés, à la fois en dépenses de fonctionnement. Quand les matières premières de denrées alimentaires augmentent, pour le budget cantine, on est obligé d'augmenter cette ligne. Le coût des matériaux sur les bâtiments, le prix des matières premières, on est obligé d'abonder cette ligne. On a un certain nombre de projets, hormis ajustements, hormis annulation, des actions de redéploiement de crédit, mais on a des projets qui vont être créés cette année.

Olivier Girardin

Un point d'ordre. Vous avez marqué « dépenses » et « dépenses ». En fait, c'est dépenses d'un côté et recettes de l'autre. Sur ce que nous voterons, c'est bien marqué dépenses et recettes.

David Parison

L'opération PLUI, ce sont des actions sur la transition écologique, on réabonde la ligne. Derrière, il y a la cession du terrain sur le CMS au niveau du département pour 440 000 €. Cette DBM s'équilibre à 428 000 €. On ponctionne les dépenses imprévues à hauteur de 150 000 € pour équilibrer.

428 000 € de dépenses nouvelles. Ça correspond à quoi ? Nous avons la possibilité dans le cadre de Paris 2024 d'avoir une action sur le centre de tir. L'objectif qu'on s'est fixé, c'est de remettre à niveau nos infrastructures sportives pour avoir des infrastructures d'excellence. Que ce soit sur l'athlétisme, sur le complexe aquatique, sur le centre de tir, on réinvestit 590 000 €. Il y a un programme de rénovation des jeux extérieurs à hauteur de 47 000 € : maintenance du parc, il y a eu des contrôles. A l'époque, Jean Jouanet l'expliquait. On met des jeux, il y a des nouvelles règles de maintenance, on est obligé de ressortir les jeux et de les changer. Ce sont des difficultés auxquelles nous sommes confrontés. 47 000 € pour les jeux extérieurs.

Des actions en matière de création des îlots de fraîcheur sur Jean Moulin pour 29 000 €. Un complément sur les vitraux de l'Église pour 22 000 €. On a des actions sur l'école de musique, l'instrument de musique dans le cadre de l'orchestre à l'école. C'est financé à hauteur de 13 000 €, dont 11 000 € de subventions sur la cité éducative. Et des actions en matière de sécurité routière.

Cette DBM est une DBM à la fois d'ajustement, de fin d'exercice et d'action. Comme l'année dernière, on a dégagé des subsides et on agit sur les priorités, l'éducation, sur les équipements sportifs et sur des projets d'avenir notamment.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Merci beaucoup Monsieur Parison de cette présentation complète. Et cette fois-ci pas trop catastrophiste, c'est bien. C'est votre rôle, il faut bien que je le souligne. Vous êtes là pour dire : il n'y a pas d'argent, il n'y en aura pas, ça va être horrible, etc. C'est votre métier.

Mesdames et Messieurs, sur cette DBM, des remarques, des commentaires ?

Bernard Champagne

Par rapport au stand de tir, je pense que les collègues savent qu'on a mis en route un processus de remise à niveau de notre stand de tir, qui va lui permettre d'être à niveau par rapport aux exigences aujourd'hui des compétitions de tir à un très haut niveau. Notre stand de tir a été il y a quelques jours validé comme un lieu qui peut être un lieu de préparation olympique et accueillir des équipes. On en a déjà parlé, on a eu notamment la visite de responsables chinois qui cherchent des endroits pour pouvoir préparer leurs équipes. Ils mettent des grands moyens, en général, ces gens-là. Ce stand était très intéressant il y a 30 ans, mais pour un tir classique. Aujourd'hui, on a besoin de cibles électroniques, des choses comme ça, je vous passe les détails. Il y a des investissements qui sont à faire. Le département va nous suivre d'une façon très conséquente. Monsieur Pichery s'y est engagé. On ne peut que se féliciter d'avoir un équipement qui va être une locomotive pour le département et pour la région par rapport au tir de compétition en tant que tel. On peut croiser les doigts en disant qu'une fois que les aménagements vont être faits, on espère qu'on va accueillir des équipes qui vont se préparer, et pourquoi pas, puisqu'on a quelques tireurs dans le département qui sont d'un très bon niveau, leur permettre aussi de se préparer dans de bonnes conditions pour être aux Jeux olympiques. Et on peut croiser les doigts, peut être aussi bien figurer, c'est ce qu'on souhaite à tous les sportifs. Je pense notamment à des jeunes qui tirent pour Sainte-Savine notamment. On a aussi autour de nous d'excellents tireurs, et on peut espérer que nous aussi, on va gagner des très bons tireurs qui pourraient représenter la Chapelle-Saint-Luc. C'est un peu court pour 2024, mais pourquoi pas dans les Olympiades suivantes.

Jean-Paul Braun

Notre collègue David Parison a longuement insisté sur le coût de l'énergie. Et il a bien fait et malheureusement, je pense qu'on en reparlera encore. Par contre, il faut dire que depuis 2010, nous avons divisé pratiquement par 2 la consommation d'énergie, et depuis 2019, année de référence, année à peu près normale, nous avons diminué de 10 % la consommation d'énergie. On pourrait imaginer, si nous n'avions pas fait ces efforts au préalable, que nous serions encore beaucoup plus pénalisés. Ces efforts vont se continuer avec le plan de sobriété en 2023.

Olivier Girardin

Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres commentaires sur ce rapport ?

Je vais compléter ce que vient ce que viennent d'indiquer nos collègues dans le complément de la présentation exhaustive qu'a fait Monsieur Parison. D'abord pour dire que le travail qui avait été engagé – je lui rends hommage en même temps avec un petit clin d'œil – par Jean Jouanet à l'époque avec vous, Monsieur Braun, a conduit quand même à ce que nous baissions substantiellement notre consommation d'énergie et nous saluons Jean au travers de cette salle et de ce conseil dans lequel il était fort impliqué, notamment sur ce dossier, avec vous Monsieur Braun. Heureusement, vous avez raison, je confirme que nous avons fait ces efforts et ils ont porté leurs fruits et ils ont été un marche-pied pour continuer, dans mon jeune temps on disait la lutte. Je crois profondément que c'était à la fois indispensable, vertueux et particulièrement bienvenue, au regard de la situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Mais nous avons pris de bonnes habitudes de ce point de vue-là, nous en avons encore à faire. Je

rappelle que nous avons déjà inscrit un certain nombre de crédits pour l'isolation de nos bâtiments. Que vont s'inscrire un certain nombre de crédits sur nos bâtiments et que le travail est en cours et restera en cours de nombreuses années. Par rapport à cette courbe-là, il faut bien dissocier le prix payé et la consommation. Sinon, on y perd un peu son latin.

Deuxième élément, je note personnellement – et c'est quand même une nouvelle pour les Chapelaines et les Chapelains qui faut noter à chaque fois – que nous avons réussi à faire face au choc énergétique auquel nous avons été confrontés. Nous n'avons pas de bouclier tarifaire sur l'énergie. Par exemple, sur la piscine, nous prenons plein pot tout ce qui nous arrive, pour un outil qui est à disposition au-delà des Chapelaines et des Chapelains. 80 % ne sont pas Chapelaines et Chapelains et nous mettons cet outil à leur disposition et nous faisons face aux factures qui sont afférentes. Nous avons pris, là encore, sous votre autorité, Monsieur Champagne, un certain nombre de mesures concernant la maîtrise des dépenses afférentes à un tel établissement. Il faut le souligner quand même, la Chapelle-Saint-Luc est là pour offrir un centre aquatique à l'ensemble de la population, si ce n'est du département, au moins de notre agglomération. Donc nous avons fait face à ces éléments-là, nous avons redéployé un certain nombre de crédits. Vous avez vu que la balance s'établit à 428 000 € en fin d'année, mais le montant des dépenses réinjectées dans la commune est supérieur à ces 428 000 €. Il est bien supérieur. C'est-à-dire que nous sommes en fin d'année et nous sommes capables de redéployer un certain nombre de crédits. Je n'ai pas fait le calcul des plus et des moins, mais si vous regardez les plus et les moins, vous avez quand même par redéploiement un solde qui s'établit à la fin en balance à 428 000 €, mais des investissements bien supérieurs. Je n'ai plus en tête et mon dossier est fermé, mais je crois que le stand de tir, on met tout de suite 590 000 €, et on les met sur notre propre substance, sans emprunter. Je le dis parce qu'on a cru pouvoir faire ses choux gras de la situation financière de la ville il y a quelques années. Je le dis, on est capable de produire dans un exercice en cours d'année la capacité à investir à hauteur de 600 000 € sur un outil discuté avec le département, sans emprunter et sans intégrer ce que je me dois de vous confirmer. Indépendamment de la bonne nouvelle qui concerne le fait que nous sommes bien centres d'accueil programmé à partir du moment où nous faisons les travaux, Centre d'accueil programmé pour les Jeux olympiques de 2024, j'ai reçu du président d'une notre département une très bonne nouvelle puisqu'il a évidemment tenu parole – mais ça ne m'étonne pas de lui – et qu'il propose à la Ville un niveau de subvention de 50 % dans le cadre de cette établissement. Nous aurons, Mesdames et Messieurs, Monsieur Parizeau et Monsieur Mennerat, directeur général des services, à produire une nouvelle DBM en décembre, qui permet d'intégrer cette subvention de 50 % que je viens de recevoir. Ça veut dire que nous aurons des marges de manœuvre supplémentaires par rapport à ce que nous avons d'ores et déjà établi. Donc 50 % pris par le département. Il y a d'autres demandes de subventions par rapport à ce complexe stand de tir qui doivent arriver. Soyons clairs, Monsieur Champagne, on l'a dit à l'époque, nous avons répondu positivement à une sollicitation parce qu'il nous paraît évident que nous disposons de cet outil sur notre territoire. Ce n'était pas une vraie priorité au départ, en tout cas à mon niveau. Vous plus. Moi, je trouvais qu'on avait bien des équipements à rénover, à produire par rapport au stand de tir, mais vous m'avez convaincu, Monsieur Champagne et Monsieur le président du département aussi, avec vous d'ailleurs, qu'il fallait tenter notre chance sur la possibilité de moderniser notre établissement. C'était le cas aussi de l'association du stand de tir qui est venu me voir pour ça. Résultat des courses, j'ai fini par entendre raison. Et je crois que vous avez bien décrit la situation. Il ne s'agit pas d'un coup fait dans le cadre des Jeux olympiques, mais il s'agit d'une marche que nous posons pour l'avenir, pour être un centre de référence. Il faut rappeler ici que le Centre chapelain, et c'est pour ça que j'ai évidemment abondé dans le sens des personnes que je viens de citer – le Centre chapelain est l'un des deux centres du Grand Est, avec un centre strasbourgeois, qui peut accueillir toutes les compétitions possibles et imaginables en matière de tir. Je ne le savais pas, je l'ai découvert à la suite d'un échange avec vous et le président de l'association du tir Chapelain. Donc, cet équipement, au-delà du rayonnement au travers des Jeux olympiques possibles pour lui, il sera rénové pour cela dans les temps, il doit devenir un équipement à la disposition de l'ensemble du département pour être le lieu d'accueil de l'excellence en matière de tir. Je compte d'ailleurs que nous élargissons éventuellement la palette. On me parle de formes de tir qui peuvent intéresser : le tir à l'arc, l'arbalète, etc. Des choses qui aujourd'hui nous apparaissent un peu lointaines. Mais que La Chapelle rayonne par ses équipements sportifs, elle peut rayonner aussi par son stand de tir qui n'est pas l'élément central de notre dispositif visible, évidemment, mais il peut le devenir. Il peut aussi être un centre d'accueil de formation, avec quelques recettes associées, Monsieur Parison. Donc on a là un outil qui, à l'occasion des Jeux olympiques, peut illustrer la démarche consistant à dire que les Jeux olympiques, c'est un moment fondamental dans l'histoire sportive de notre pays, mais qu'après perdureront des équipements qui sont de nature à illustrer la volonté que nous avons d'être un territoire qui aime le sport, qui valorise le sport, dans toutes ses dimensions et toutes ses disciplines. Je me permets de faire ce point précis sur l'importance de notre équipement, de sa rénovation et de ce qu'il peut symboliser du déploiement et du développement du sport sur notre commune, au service de la population de notre ville, évidemment. Mais aussi du rayonnement de notre ville au sein de son territoire et du département. Voilà ce que je voulais vous dire, c'est quand même une bonne nouvelle que cette notification aimable du président du Conseil départemental sur la rénovation de notre équipement. Voilà pourquoi vous aurez du travail supplémentaire à faire en décembre sur une décision budgétaire modificative. Voilà ce que je voulais vous dire, en complément de la présentation exhaustive et excellente de notre collègue David Parison.

Je passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nos collègues de l'opposition. Adopté. Je vous en remercie.

Nous en avons fini avec cette décision budgétaire modificative. Nous avons la répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales 2022.

RÉPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES ANNÉE 2022

Rapporteur : David Parison

Par une délibération en date du 13 octobre 2022 jointe au présent rapport, le conseil de communauté de Troyes Champagne Métropole a défini les modalités de répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) de l'année 2022, entre la communauté d'agglomération et les 81 communes membres.

Sur proposition de la commission des finances de Troyes Champagne Métropole, cette répartition du FPIC 2022 a été établie selon des modalités fixées librement dans le cadre du régime dérogatoire prévu par la réglementation.

Depuis la création de Troyes Champagne Métropole en 2017, le conseil communautaire a toujours eu recours à ce régime dérogatoire de répartition libre du FPIC.

Reposant sur des règles simples et lisibles de répartition, ce choix initial et ses objectifs premiers restent toujours d'actualité :

- Toutes les communes membres de Troyes Champagne Métropole bénéficient depuis 2017 d'un régime de péréquation financière, ce qui n'était pas le cas pour la grande majorité d'entre elles avant la création de la nouvelle communauté d'agglomération.
- Troyes Champagne Métropole dispose d'une ressource budgétaire contribuant au financement des compétences intercommunales exercées sur le territoire.

Pour l'année 2022, la répartition dérogatoire du FPIC adoptée par le conseil communautaire le 13 octobre 2022 s'établit comme suit :

FPIC		
Dotation globale	5 212 728 €	
Répartition dérogatoire libre	TCM 60 %	Communes 40 %
	3 127 637 €	2 085 091 €

Pour mémoire, le FPIC 2021 d'un montant total de 5 149 158 € avait été partagé dans une proportion de 58 % pour l'intercommunalité et de 42 % en faveur des communes membres.

La nouvelle clé de répartition de 60% pour l'intercommunalité et 40% pour les communes membres, votée en 2022 par le conseil communautaire, avait été anticipée lors de la répartition du FPIC 2021.

L'application de cette nouvelle répartition fait progresser la part intercommunale de 141 100 €. La baisse de la part affectée aux communes membres se trouve cependant limitée à 77 600 €, du fait de l'augmentation de 63 500 € de la dotation globale de FPIC allouée au territoire en 2022 par rapport à 2021. Cette baisse ne se répercute pas uniformément sur l'ensemble des communes, attendu que la répartition de la part communale du FPIC s'effectue en fonction de la population de chaque commune et de son potentiel financier. Ce critère de péréquation permet de réduire les disparités de ressources entre les communes.

Depuis 2017 et jusqu'en 2021, les modalités de répartition dérogatoire libre du FPIC ont été adoptées à l'unanimité du conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole. En cas de décision unanime des conseillers communautaires, la réglementation prévoit qu'il n'est pas nécessaire de consulter les communes membres sur les modalités de répartition dérogatoire libre du FPIC fixées par la communauté d'agglomération.

La répartition dérogatoire libre du FPIC 2022 a été adoptée le 13 octobre 2022, à une très forte majorité de 96,75 % des membres du conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole, mais n'a pas recueilli l'unanimité des votes.

De ce fait et en application de la réglementation en vigueur, toutes les communes membres de Troyes Champagne Métropole doivent être consultées sur les modalités de répartition dérogatoire du FPIC 2022 adoptées par le conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole le 13 octobre dernier.

Pour se prononcer, la commune dispose d'un délai de deux mois à compter de la date d'envoi de la délibération par l'intercommunalité.

Deux choix sont alors possibles :

1. **L'avis de la commune fait l'objet d'une délibération de son Conseil municipal.**
2. **Le Conseil municipal ne délibère pas durant la période de consultation de deux mois et dans ce cas l'avis de la commune est réputé favorable.**

Au terme de la période de consultation, la Préfecture de l'Aube procédera à la répartition dérogatoire libre du FPIC 2022 fixée par Troyes Champagne Métropole, si aucune commune n'a exprimé d'avis défavorable.

Dans le cas contraire, la Préfecture de l'Aube procédera à la répartition du FPIC 2022 selon les règles de droit commun. L'application de ce régime de répartition du FPIC immédiatement favorable aux communes membres, ferait subir à Troyes Champagne Métropole une perte de recette annuelle d'environ 1 200 000 €, compromettant ainsi l'équilibre financier de la communauté d'agglomération.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 04 novembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'ACCEPTER** les modalités de répartition dérogatoire libre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de l'année 2022, adoptées dans le cadre de la délibération du conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole en date du 13 octobre 2022.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2022

Numéro	02
Objet	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES - INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES - MODALITES DE REPARTITION POUR L'ANNEE 2022
Rapporteur	Jacky RAGUIN

Date de convocation et d'affichage : 07 octobre 2022
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h58.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 105
- Votants¹ : 127
- Quorum : 68

Présents : ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BLASCO Thierry, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtilia, BOUDADI Rachida, BLANCHARD Dominique, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DUSACQ Maxime, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FINOT Patrick, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GAURIER Claude, GAURIER Marlène, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GOJJARD Pascal, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHIER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BURRI Marie-Luce par ERMINI Hervé, CHATEL Laurent par KUZMA Romain, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît.

Excusés et ont donné pouvoir : BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHÊNE Annie, BECARD Francis à BAROIN François, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BRET Marc à THOMAS Christine, CHEVALIER Bertrand à RAGUIN Jacky, DAHDOUH Fadi à SOMSOIS Hervé, DA ROCHA Katia à ARBONA Philippe, DENIS Valéry à GARIGLIO Elisabeth, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, FRAPIN David à ROUSSEAU Pauline, GANTELET Bruno à MENNETRIER Nicolas, HELIOT-COURONNE Isabelle à LE CORRE Marie, LEMELAND Caroline à PORTIER-GUENIN Françoise, LEPRINCE Didier à CHOISELAT Emmanuel, NONCIAUX-GRADOS Véronique à QUINTART Sylvie, PAUWELS Cécile à GIRARDIN Olivier, PETIT Christine à FINOT Patrick, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, ROUSSELOT Nicole à GIRARD Marc, SEBEYRAN Marc à HONORÉ Nicolas, VIARDOT Gaëlle à OUADAH Karima.

Excusés : BUTAT André, FLEURET Dominique, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, MONTAGNE Jean-Jacques, POIZEV Kevin, SIMON Éric, RESLINSKI Jean-François, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
127	0	119	04	04

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité des suffrages exprimés le présent rapport.

¹ Présents + pouvoirs - non-participation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2022

**FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES
INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES
MODALITES DE REPARTITION POUR L'ANNEE 2022****Exposé :**

Instauré en 2012, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal dont la finalité est de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Ce mécanisme de solidarité consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La mesure de la richesse se fait de façon consolidée à l'échelon intercommunal par le biais d'un critère de répartition prépondérant ; le potentiel financier agrégé qui cumule la richesse de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes membres.

Les établissements publics de coopération intercommunale sont en effet considérés pour la répartition du FPIC comme l'échelon de référence de ce dispositif. Celui-ci repose sur la notion d'« ensemble intercommunal », constitué de Troyes Champagne Métropole et des 81 communes membres.

Après une montée en puissance des montants affectés au FPIC jusqu'en 2016, l'Etat plafonne désormais les ressources de ce fonds à hauteur de 1 milliard d'euros.

Au niveau national, le fonds est alimenté par un prélèvement sur les ressources des EPCI dont le potentiel financier agrégé par habitant dépasse un certain seuil. Les sommes sont reversées aux ensembles intercommunaux moins favorisés, classés en fonction de 3 critères : le revenu moyen par habitant, le potentiel financier par habitant et l'effort fiscal.

Au regard de ces critères servant à mesurer la richesse d'un territoire, Troyes Champagne Métropole se classe parmi les ensembles intercommunaux défavorisés (faible potentiel financier et faible revenu par habitant) mais qui sollicitent néanmoins leurs contribuables (critère d'effort fiscal).

Ainsi, Troyes Champagne Métropole bénéficie pour l'année 2022 d'un versement net de 5 212 728 €, en légère hausse de 1,2% (soit + 63 570 €) par rapport à l'année 2021.

S'agissant de la répartition interne de l'enveloppe, la loi de finances pour 2022 n'en a pas modifié les modalités, avec dans un premier temps une répartition entre l'EPCI et ses communes membres, puis une répartition interne entre les communes.

Depuis l'origine de ce dispositif, Troyes Champagne Métropole opte chaque année pour une répartition selon des modalités dérogatoires libres de l'ordre de 55% à 60% pour l'EPCI, 40 à 45% de l'enveloppe revenant aux communes.

L'Assemblée délibérante, dans sa séance du 7 octobre 2021, avait arrêté une répartition 2021 à hauteur de 58% pour Troyes Champagne Métropole et 42% pour les communes.

Lors de cette même séance, il avait été convenu de répartir l'enveloppe 2022 selon les modalités suivantes : 60% pour Troyes Champagne Métropole et 40% pour les communes.

Il ressortirait de cette répartition les enveloppes suivantes :

	Rappel 2021		2022		Ecart
FPIC total :	5 149 158 €		5 212 728 €		63 570 €
Part EPCI	2 986 512 €	58%	3 127 637 €	60%	141 125 €
Part communes	2 162 646 €	42%	2 085 091 €	40%	-77 555 €

S'agissant de l'enveloppe consacrée aux communes, la répartition de droit commun paraît pertinente puisqu'elle s'appuie sur les critères de péréquation prévus par l'Etat et actualisés en 2022 : la population et le potentiel financier.

Les variations de population ou de potentiel financier enregistrées par les communes depuis 2021 se traduisent par de légères variations d'attributions à la hausse ou à la baisse en 2022.

Le dispositif contribue ainsi à réduire les disparités de ressources entre les collectivités et conserve pleinement sa vocation péréquatrice.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce mode de répartition dérogatoire doit être adopté par le Conseil communautaire à la majorité des 2/3 puis obtenir l'accord de tous les conseils municipaux dans les deux mois suivant la délibération de l'EPCI, étant entendu que l'absence de délibération communale vaut acceptation.

Néanmoins, l'accord des conseils municipaux n'est pas requis dans le cas où cette répartition dérogatoire aurait été adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

Le mode de répartition exposé ci-dessus aboutirait à octroyer les attributions individuelles figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Décision :

A la lumière des éléments exposés plus haut, je vous propose :

- **DE VOUS PRONONCER en faveur du reversement dérogatoire « libre » tel que proposé ci-dessus.**

	2021		2022		Evolution /hab
	Attributions	Montant par hab	Attributions	Montant par hab	
ASSENAY	2 629 €	17,2 €	2 382 €	15,9 €	-1,3 €
AUBETERRE	5 037 €	13,3 €	4 222 €	11,0 €	-2,3 €
BARBEREY-SAINT-SULPICE	12 165 €	8,0 €	11 573 €	7,4 €	-0,6 €
BORDES-AUMONT	10 026 €	18,2 €	9 140 €	16,8 €	-1,3 €
BOUILLY	19 137 €	16,6 €	17 746 €	15,5 €	-1,1 €
BOURANTON	9 162 €	15,6 €	9 020 €	14,9 €	-0,7 €
BREVIANDES	36 689 €	12,6 €	35 249 €	12,1 €	-0,6 €
BUCEY-EN-OTHE	7 481 €	16,4 €	7 096 €	15,5 €	-0,9 €
BUCHERES	20 386 €	11,3 €	20 145 €	10,8 €	-0,5 €
CHAPELLE-SAINT-LUC	119 649 €	9,9 €	112 081 €	9,5 €	-0,5 €
CLEREY	18 168 €	15,7 €	17 516 €	14,9 €	-0,8 €
CORMOST	5 000 €	16,1 €	4 753 €	15,2 €	-0,8 €
COURTERANGES	9 787 €	17,1 €	9 126 €	16,0 €	-1,1 €
CRENEY-PRES-TROYES	17 869 €	9,1 €	18 031 €	8,9 €	-0,2 €
CRESANTIGNES	5 457 €	16,8 €	5 178 €	15,8 €	-1,0 €
DIERREY-SAINT-PIERRE	4 204 €	13,6 €	4 072 €	13,0 €	-0,6 €
ESTISSAC	27 196 €	14,5 €	25 634 €	13,6 €	-0,9 €
FAYS-LA-CHAPELLE	2 509 €	19,0 €	2 355 €	17,8 €	-1,2 €
FEUGES	4 655 €	13,7 €	4 188 €	12,4 €	-1,3 €
FONTVANNES	10 635 €	14,7 €	9 824 €	13,6 €	-1,0 €
FRESNOY-LE-CHATEAU	3 332 €	11,3 €	3 293 €	11,1 €	-0,2 €
ISLE-AUMONT	7 111 €	14,9 €	6 652 €	14,1 €	-0,8 €
JAVERNANT	2 419 €	14,8 €	2 295 €	14,1 €	-0,7 €
JEUGNY	9 708 €	19,5 €	8 835 €	18,1 €	-1,4 €
LAINES-AUX-BOIS	8 773 €	15,8 €	8 413 €	15,0 €	-0,8 €
LAUBRESSEL	8 990 €	15,9 €	8 849 €	15,2 €	-0,7 €
LAVAU	7 188 €	7,6 €	6 765 €	7,3 €	-0,3 €
LIREY	1 583 €	14,3 €	1 408 €	13,2 €	-1,1 €
LONGEVILLE-SUR-MOGNE	2 729 €	17,6 €	2 438 €	16,3 €	-1,4 €
LUSIGNY-SUR-BARSE	32 741 €	14,4 €	30 616 €	13,4 €	-1,0 €
MACEY	14 886 €	15,1 €	14 139 €	14,3 €	-0,8 €
MACHY	2 102 €	17,8 €	2 029 €	16,9 €	-0,9 €
MAUPAS	1 983 €	18,2 €	1 861 €	17,1 €	-1,1 €
MERGEY	9 968 €	14,3 €	9 310 €	13,4 €	-0,9 €
MESNIL-SAINT-PERE	7 282 €	13,3 €	6 954 €	12,7 €	-0,6 €
MESSON	7 488 €	15,4 €	7 043 €	14,5 €	-0,9 €
MONTAULIN	13 726 €	16,3 €	12 954 €	15,3 €	-1,0 €
MONTCEAUX-LES-VAUDES	4 397 €	15,8 €	4 192 €	15,0 €	-0,8 €
MONTGUEUX	3 862 €	9,4 €	3 582 €	8,8 €	-0,6 €
MONTERAMEY	6 152 €	14,2 €	5 882 €	13,6 €	-0,7 €

	2021		2022		Evolution /hab
	Attributions	Montant par hab	Attributions	Montant par hab	
MONTREUIL-SUR-BARSE	4 428 €	14,7 €	3 131 €	10,4 €	-4,3 €
MONTSUZAIN	5 239 €	12,7 €	4 475 €	10,9 €	-1,8 €
MOUSSEY	10 873 €	16,5 €	10 421 €	15,8 €	-0,7 €
NOES-PRES-TROYES	44 923 €	13,5 €	42 757 €	12,9 €	-0,7 €
PAVILLON-SAINTE-JULIE	4 075 €	13,4 €	3 787 €	12,6 €	-0,9 €
PAYNS	22 145 €	15,9 €	20 816 €	14,9 €	-1,0 €
PONT-SAINT-MARIE	64 314 €	12,2 €	61 417 €	11,7 €	-0,6 €
PRUGNY	6 931 €	18,1 €	6 421 €	16,9 €	-1,2 €
RIVIERE-DE-CORPS	46 191 €	13,0 €	46 525 €	12,6 €	-0,4 €
RONCENAY	2 606 €	16,2 €	2 428 €	15,1 €	-1,1 €
ROSIERES-PRES-TROYES	65 807 €	13,7 €	64 499 €	13,1 €	-0,6 €
ROUILLY-SAINT-LOUP	8 421 €	15,0 €	7 937 €	14,2 €	-0,9 €
RUIGNY	8 410 €	16,6 €	7 914 €	15,5 €	-1,0 €
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	146 067 €	11,4 €	143 581 €	11,0 €	-0,4 €
SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	4 566 €	11,4 €	4 327 €	10,8 €	-0,6 €
SAINT-MAURE	29 812 €	15,1 €	28 440 €	14,1 €	-1,0 €
SAINT-SAVINE	128 034 €	11,7 €	123 401 €	11,2 €	-0,5 €
SAINT-GERMAIN	34 811 €	14,9 €	32 959 €	14,2 €	-0,7 €
SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	7 287 €	17,7 €	7 077 €	16,9 €	-0,8 €
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	85 623 €	12,3 €	81 797 €	11,8 €	-0,5 €
SAINT-LEGER-PRES-TROYES	14 470 €	15,8 €	13 796 €	14,9 €	-0,9 €
SAINT-LYE	43 460 €	14,6 €	39 438 €	13,3 €	-1,3 €
SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	34 682 €	10,8 €	34 458 €	10,7 €	-0,2 €
SAINT-POUANGE	19 170 €	16,4 €	18 376 €	15,5 €	-0,9 €
SAINT-THIBAUT	3 940 €	7,0 €	3 682 €	6,6 €	-0,4 €
SOMMEVAL	5 396 €	16,7 €	5 017 €	15,6 €	-1,0 €
SOULIGNY	6 209 €	15,1 €	5 676 €	14,1 €	-1,0 €
THENNELIERES	4 740 €	13,8 €	4 457 €	13,0 €	-0,7 €
TORVILLIERS	8 526 €	8,6 €	8 553 €	8,5 €	-0,1 €
TROYES	705 411 €	10,9 €	693 423 €	10,7 €	-0,2 €
VAILLY	3 960 €	13,5 €	3 829 €	12,9 €	-0,6 €
VAUCHASSIS	8 882 €	17,2 €	8 327 €	16,1 €	-1,0 €
VENDUE-MIGNOT	3 840 €	15,0 €	3 538 €	14,0 €	-1,0 €
VERRIERES	30 599 €	16,0 €	28 819 €	15,1 €	-0,9 €
VILLACERF	9 169 €	15,1 €	8 672 €	14,1 €	-0,9 €
VILLECHETIF	11 257 €	11,8 €	10 796 €	11,2 €	-0,6 €
VILLELOUP	1 541 €	11,8 €	1 517 €	11,3 €	-0,4 €
VILLEMEREUIL	4 026 €	15,6 €	3 734 €	14,5 €	-1,1 €
VILLERY	4 567 €	16,4 €	4 298 €	15,5 €	-0,9 €
VILLY-LE-BOIS	715 €	12,8 €	703 €	12,3 €	-0,4 €
VILLY-LE-MARECHAL	3 262 €	16,8 €	3 031 €	15,6 €	-1,2 €
TOTAL TCM :	2 162 646 €	12,1 €	2 085 091 €	11,6 €	-0,5 €

Présentation du rapport

Il faut bien aussi se poser la question : comment allons-nous aborder ce rapport. On lit le titre, le préambule : fonds de péréquation des ressources intercommunales pour l'année 2022. On a un titre et on se demande à quoi ça correspond. Un fonds de péréquation, c'est un fonds de compensation. Un fonds de compensation de quoi ? On a des collectivités territoriales qui sont riches, qui vont être ponctionnées pour alimenter des collectivités locales territoriales qui sont pauvres. Ça s'appelle une répartition, une ponction, une péréquation horizontale. Je prends aux riches pour donner aux pauvres. Des collectivités qui ont des difficultés par rapport à quoi ? Des difficultés par rapport à leurs ressources, par rapport à un certain nombre de charges qu'elles doivent assumer : en matière d'éducation en matière de social et en fonction de critères, qui dépendent de la capacité de ces collectivités à lever l'impôt, la capacité contributive de ses habitants et finalement la capacité de se dire : est-ce qu'elle assume ou pas les charges de fonctionnement usuels, au quotidien.

Une fois que je vous ai toiletté le début de la délibération, il faut se demander pourquoi on passe cette délibération au Conseil municipal de la Chapelle-Saint-Luc. Nous passons cette délibération dans le cadre d'un vote de Troyes Champagne Métropole. Pour pouvoir adopter cette délibération au sein des exécutifs municipaux, on doit se dire que l'agglomération n'a pas voté à l'unanimité les modifications de la répartition financière. Nous avons donc 5,1 M€ à répartir. Comment sont-ils repartis ? Le principe de base, c'est 50/50. Sauf si on adopte un régime dérogatoire qui permet de privilégier, soit l'un, soit l'autre. Ce qui a été privilégié, c'est la quote-part, la répartition favorable au sein de l'agglomération. Il y a une progression de 2 % par rapport à la précédente répartition, c'était 58/42, on passe à 60/40%. Pourquoi ? Il faut se reporter aux actions de l'agglomération, je prendrai les locales sur la Chapelle-Saint-Luc. Dans notre cas, l'agglomération agit dans le cas de la requalification urbaine, l'agglomération investit 21 M€ sur les digues. L'agglomération a repris une action qui était la ZAC Chantereigne-Montvilliers à l'époque, le bilan déficitaire. Nous concernant, elle a agi sur nos territoires en subventionnant un certain nombre d'actions ou de reprises d'actions. L'agglomération troyenne, notamment sur l'impulsion de son président, avait à l'époque, au moment du Covid, organisé le vaccinodrome, la distribution des masques. Il y a eu un certain nombre de choses qui justifient à mon sens cette augmentation de taux. On a donc 5,1 M€ qui sont répartis de la façon suivante, pour la proposition de l'année 2022. Je vous disais tout à l'heure, on parle de 50/50, mais on doit voter. Je parle au Conseil communautaire, j'en ai en face de moi, M. Richard. On doit voter cette modification de taux aux 2/3 des membres au sein de l'agglomération. Il s'est avéré que le 13 octobre, il y a eu un vote pour pouvoir éviter de passer au sein des collectivités locales. On doit voter à l'unité. Il y a eu 4 contre et 4 pour, ce qui oblige à passer en vote au sein du conseil municipal. Deux options s'offrent : soit nous votons dans les deux mois, soit nous ne votons pas. Si on vote pas, c'est un avis réputé favorable. On nous demande aujourd'hui de voter ou pas, de donner un avis ou pas sur cette modalité de clé de répartition, tout en sachant que si une seule commune vote contre la répartition de ce Fonds Spic, ça fait une perte de 1,2 M€ sur l'agglomération troyenne. J'ai essayé de résumer, de façon synthétique, à la fois une libération de notre agglomération, une note de synthèse du rapport de présentation dans un fonds de compensation entre les communes riches qui sont ponctionnées pour alimenter les communes pauvres en fonction des charges assumées.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Les intercommunalités riches par rapport aux intercommunalités pauvres, on est d'accord, ce n'est pas les communes cette fois-ci. Mais sinon, vous avez réussi l'impossible, c'est-à-dire essayer de rendre à peu près lisible quelque chose qui est quand même... L'esprit français à ce génie, je salue toujours les hauts fonctionnaires qui ont pondu un truc pareil, à ce niveau de sophistication, c'est quand même l'orfèvrerie. Donc la question est, Mesdames et Messieurs : est-ce que nous validons le principe dérogatoire fixant une quote-part à l'affectation du fond intercommunal de péréquation des ressources intercommunales et communales, 60 % à l'agglomération et 40 % à répartir entre les communes. Personnellement, j'ai voté favorablement à cela au regard de tout ce qui a été dit par Monsieur Parison. Le poids de notre agglomération sur notre collectivité, au travers du PRU au travers des digues, au travers des dispositifs spécifiques dont nous bénéficions, laisse peu de place à l'hésitation en la matière. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole dans cette enceinte qui est la nôtre avant de passer au vote ? Je n'en vois pas. Je suppose que tout le monde est donc d'accord pour cette répartition dérogatoire au droit commun entre notre intercommunalité et nos communes. C'est un effort que nous faisons en sa direction, ce sont des remerciements que nous adressons aux politiques menées. Mais vous me permettez de penser, parce qu'ils viennent de sortir de 2 ans d'intense activité, aux personnels de Troyes Champagne Métropole, dont je rappelle que la commune de la Chapelle-Saint-Luc a appuyé le travail par la mise à disposition sur ses fonds propres de ses agents pour venir en aide aux agents de l'intercommunalité et de la Ville de Troyes, qui assuraient notamment les permanences sur le vaccinodrome. Parce qu'on était tous très contents de bénéficier des moyens mis à notre disposition pour organiser la vaccination. Mais il n'y a pas assez d'entre nous qui se sont souciés de savoir comment ça pouvait fonctionner, et fonctionner en permanence pendant des mois et des mois, avec le personnel d'accueil, etc. Tout au monde a vu le

5e dragon, mais tous les personnels qui étaient présents, il y avait – et je les remercie et je les salue – les personnes de la Chapelle-Saint-Luc qui avait été sollicitées pour venir en aide de leurs collègues troyens et de l'intercommunalité. Nous sommes une Ville qui a fait cet effort budgétaire en direction de notre intercommunalité pour organiser la vaccination de la population de notre territoire. Et de tout notre territoire, indépendamment de sa présence et de son appartenance à l'agglomération. Personne n'a demandé la carte de personne pour pouvoir être vacciné.

Bernard Champagne

Vous venez d'ajouter ce que je souhaitais dire, à savoir le poids de TCM dans ces deux années passées par rapport au manquement de l'État, par rapport à la sécurité des personnes, par rapport à la distribution des masques, par rapport à beaucoup de choses. Notre intercommunalité a été extrêmement présente, comme bien des autres. J'en discutais il y a quelques jours avec quelqu'un qui habite dans une région beaucoup plus sur l'Est, qui fait la même remarque, à savoir que l'État était quasi absent. Il me rappelait notamment que dans sa région, l'État avait saisi sur le tarmac des transports d'avion, de masques que sa région avait achetés et l'État a mis la main dessus parce qu'il était complètement défaillant. Ce sont aussi des choses qui ont été récurrentes dans cette période. TCM a été extrêmement présent, vous l'avez dit à l'instant. C'est ce que je voulais ajouter. C'est prégnant. La deuxième chose, c'est que cette clé de répartition qui peut être un petit peu bizarre, il faut savoir ce qu'on veut. On sollicite TCM sur des gros dossiers, notamment pour des aides, pour des accompagnements, pour des subventions. On n'a pas à s'en plaindre, on n'est pas maltraité, je dirais ça comme ça, au contraire. Donc il faut qu'à un moment donné le BCI ait les moyens, à un moment donné, de pouvoir répondre aux besoins des collectivités, les petites et les grandes, parce qu'il y a aussi des petites collectivités, des villages qui demandent aussi l'appui de TCM. Ils ont aussi des appuis qui sont faits. Il faut savoir ce qu'on veut : où on a les moyens de permettre à TCM de nous accompagner sur des dossiers clés ou pas. Ce vote permet, en sachant aussi les limites du budget de TCM, de de nous accompagner sur des choses importantes, notamment pour des dossiers d'avenir.

Olivier Girardin

Le fait d'avoir des désaccords avec la majorité de cette intercommunalité n'empêche pas d'avoir des accords avec la majorité de cette intercommunalité. Ainsi va la vie démocratique et l'explicitation permet d'éviter de tomber dans les caricatures que nous avons l'habitude de vivre au niveau national, et ce n'est pas plus mal.

Est-ce qu'il y a des votes contre cette répartition dérogatoire ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des abstentions, je n'en vois pas non plus. C'est adopté à l'unanimité. C'est ainsi que ce sera transmis et à la préfecture et à notre interco.

**CONDITION DE DÉPÔTS DES LISTES POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPÉCIFIQUE
À LA CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

Rapporteur : Sylviane Bettinger

La Ville de La Chapelle Saint-Luc s'est engagée dans deux opérations d'aménagement d'Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

L'un des deux consiste à regrouper La Ribambelle et L'Enchantine (EAJE) afin de créer un multi-accueil unique d'une capacité de 40 places. Il s'agira de construire un nouvel équipement sur un ensemble foncier, propriété de la Ville, situé entre l'avenue Jean Moulin et le mail Guy Mollet. Le montant prévisionnel total de cette opération est estimé à 2 957 879 € HT.

S'agissant d'un projet de construction neuve et d'envergure, le maître d'ouvrage doit réaliser une consultation permettant la désignation d'un maître d'œuvre, par la procédure dite du concours restreint.

A cet effet, l'article R. 2162-17 du Code de la Commande Publique (CCP) prévoit que « *Pour l'organisation du concours, l'acheteur fait intervenir un jury (...).* »

Le jury a pour mission d'apporter au maître d'ouvrage un avis collégial averti, fondé sur l'expérience et le professionnalisme des personnes qui le composent, pour la sélection des candidats puis pour le choix du meilleur projet.

Les articles R. 2162-22 à R. 2162-26 du CCP définissent trois règles, pour déterminer la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre :

- le jury doit être composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours ;
- lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée des candidats, au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente ;
- les membres élus de la commission d'appel d'offres doivent faire partie du jury.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la commune a été élue, lors du Conseil municipal du 30 juin 2020.

Toutefois et conformément au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut instituer des commissions d'appel d'offres ad hoc, au fur et à mesure de l'apparition des besoins.

En outre, en considération de l'objet spécifique du projet, il apparaît opportun de créer une CAO particulière, dont les membres élus siègeraient dans le jury du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un EAJE.

Toute commission d'appel d'offres est composée de son Président ou son représentant et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, en application de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le dépôt des listes de candidats souhaitant siéger au sein de la commission s'effectue, dans les conditions fixées par l'assemblée délibérante, conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT.

Il est donc proposé d'arrêter les conditions de dépôt des listes comme précisé ci-dessous :

- Chaque liste devra comprendre au maximum 5 titulaires et 5 suppléants, et être présentée de manière non équivoque. Les listes pourront néanmoins comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

- Pour la bonne organisation de la séance, les listes devront être déposées au Secrétariat Général de la Mairie ou transmises par courriel à l'adresse dgs@la-chapelle-st-luc.eu, au plus tard 4 heures avant l'ouverture de la séance telle qu'indiquée dans la convocation du Conseil municipal dont l'ordre du jour comprendra l'élection des membres de cette Commission.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité - Sécurité du 04 novembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE CRÉER** une commission d'appel d'offres spécifique à l'opération de construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant, dont les membres seront amenés à siéger dans le jury de concours.
- **D'APPROUVER** les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de cette commission d'appel d'offres.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

Olivier Girardin

Le rapport numéro 3, on est sur un gros projet qui est déjà lancé, puisque nous en avons discuté à de maintes reprises, mais il s'agit là de voir les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique à la construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

Présentation du rapport

Il s'agit de la création d'une commission d'appel d'offres spécifique à la construction de cet établissement d'accueil du jeune enfant, qui regroupera deux structures existantes, la Ribambelle et l'Enchantine, et ce pour une quarantaine de places. Le 30 juin 2020, nous avons constitué une commission d'appel d'offres qui pouvait aussi être membre d'un jury de maîtrise d'œuvre. Mais du fait de la spécificité et de l'intérêt de cette structure, il nous a paru opportun de créer une commission spéciale d'appel d'offres pour être membre du jury de la maîtrise d'œuvre. On vous propose aujourd'hui de fixer les conditions de la création de cette commission, c'est-à-dire que chaque liste devra comprendre 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, et que les listes devront être déposées au plus tard quatre heures avant l'ouverture de notre prochain conseil municipal, qui aura pour ordre du jour, l'élection de cette commission.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

On peut passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

C'est quand même un sujet qui va nous occuper sur les prochaines années et qui est un peu fondamental pour les services au Chapelaines et aux Chapelains. Et ce que représente notre ville et sa politique.

**RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS POUR
LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023**

Rapporteur : Léa Regnault

Dans le cadre de la campagne de recensement de la population pour l'année 2023, la Ville de La Chapelle Saint-Luc procédera au recrutement des agents recenseurs devant effectuer la distribution et la collecte des documents chez les personnes à recenser, entre le 19 janvier et le 25 février 2023.

Il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui effectueront les opérations de collecte, selon les modalités fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

La rémunération des agents recenseurs sera répartie comme suit :

- | | | |
|--|---------|--------|
| - Par formulaire « Feuille de logement » papier ou Internet rempli : | 1,10 €. | |
| - Par formulaire « Bulletin individuel » papier ou Internet rempli : | 1,60 €. | |
| - Tournée de repérage : | | 140 €. |
| - Forfait de déplacements : | | 60 €. |

Ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2023, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 04 novembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE FIXER** les modalités de rémunération des agents recenseurs pour l'année 2023 dans les conditions précitées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

Olivier Girardin

Est-ce qu'on va enfin prendre en compte les nouveaux logements à la Chapelle-Saint-Luc ?

Présentation du rapport

Pour resituer un petit peu le contexte, le recensement se fait dès 16 ans et jusqu'à 25 ans pour les jeunes Chapelaines et Chapelains. L'attestation qui est délivrée à la suite de la démarche de recensement est nécessaire pour s'inscrire à des examens et des concours avant 18 ans, comme le permis de conduire par exemple. Ça permet aussi, par le biais de l'Insee, l'inscription automatique à 18 ans sur les listes électorales. Pour sa campagne de recensement 2023 qui aura lieu entre le 19 janvier et le 25 février 2023, la Ville de la Chapelle-Saint-Luc procédera au recrutement des agents recenseurs devant effectuer la distribution et la collecte des documents chez les personnes à recenser. Il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui effectueront ces opérations de collecte, selon les modalités fixées par le code général des collectivités territoriales et la loi numéro 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La rémunération des agents recenseurs sera répartie comme suit. Par formulaire feuille de logement, papier ou internet rempli : 1,10 €. Par formulaire, bulletin individuel, papier ou internet rempli : 1,60 €. Tournée de repérage : 140 €. Forfait de déplacement : 60 €. Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2023 au chapitre 012, charges de personnel.

Après saisine de la Commission de pôle ressources internes, qualité, sécurité du 4 novembre 2022, il vous est proposé de fixer les modalités de rémunération des agents recenseurs pour l'année 2023, dans les conditions précitées, et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Y a-t-il des remarques ou des commentaires sur ce dossier traditionnel, mis à part le fait que nous attendons tous de ce recensement qu'il mette à jour la carte de la ville et de la population, parce qu'il y a quand même des choses qui me paraissent toujours aussi bizarres sur les modes de calcul qui continuent d'enregistrer des baisses, alors que nous avons reconstitué des blocs de populations assez important. J'attends avec impatience le résultat de ce recensement. Très sincèrement, parce que ça finit par peser un chouïa sur les dotations de la Ville. Vous avez en tête que je ne fais pas la compétition avec les uns ou les autres sur le nombre d'habitants de notre ville, mais le décalage qui existe entre la perception que l'on a et les chiffres qu'on nous sort chaque année sur des estimations par rapport à... Là, j'espère que tout le monde a bien compris qu'il y avait quand même des logements qui avaient été recréés, après ceux qui ont été démolis. Il faut que ça rentre dans la tête des gens. Parce que les comptages aux doigts mouillés, moi aussi je peux les faire, avec tout le respect que je dois évidemment aux institutions vénérables auxquelles s'adresse évidemment ce message.

On peut passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Christian Ducourant

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le précédent tableau des effectifs et pour faire suite à des avancements de grade et des promotions.

Ainsi, il vous est soumis les modifications suivantes du tableau des effectifs.

Filière animation :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Filière technique :

- Création d'un poste de technicien territorial.
- Création de deux postes d'agent de maîtrise.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 04 novembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'ADOPTER** les modifications du tableau des effectifs sur la base des éléments indiqués ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25		2	

Andenne répartition des postes proposée au 28 septembre 2022				Nouvelle répartition des postes proposée au 9 novembre 2022			
	Pourvu	Vacant	Total général		Pourvu	Vacant	Total général
Administrative	88	14	102	Administrative	79	23	102
Adjoint administratif	12	1	13	Adjoint administratif	9	4	13
Adjoint adm pcpal 1ère cl	17	0	17	Adjoint adm pcpal 1ère cl	15	2	17
Adjoint adm pcpal 2e cl	33	3	36	Adjoint adm pcpal 2e cl	30	6	36
Attaché territorial	9	2	11	Attaché territorial	8	3	11
Attaché Principal	1	1	2	Attaché Principal	1	1	2
Attaché Principal 21/35 ème	1	0	1	Attaché Principal 21/35 ème	1	0	1
Directeur Général de Services	1	0	1	Directeur Général de Services	1	0	1
Directeur Général Adjoint des Services	1	0	1	Directeur Général Adjoint des Services	1	0	1
Rédacteur	6	3	9	Rédacteur	6	3	9
Rédacteur pcpal 1ère cl	5	1	6	Rédacteur pcpal 1ère cl	5	1	6
Rédacteur pcpal 2e cl	2	3	5	Rédacteur pcpal 2e cl	2	3	5
Animation	39	10	49	Animation	38	12	50
Adjoint d'animation princ 1cl	3	0	3	Adjoint d'animation princ 1cl	3	0	3
Adjoint animation	17	4	21	Adjoint animation	17	4	21
Animateur pcpal 2ème cl	0	2	2	Animateur pcpal 2ème cl	0	2	2
Animateur	4	2	6	Animateur	3	3	6
Adjoint d'animation princ 2cl	15	2	17	Adjoint d'animation princ 2cl	15	3	18
Culture	11	6	17	Culture	11	6	17
Adjoint patrimoine	1	1	2	Adjoint patrimoine	1	1	2
Bibliothécaire	0	0	0	Bibliothécaire	0	0	0
Asst cons P&B pcpal 1ère cl	1	1	2	Asst cons P&B pcpal 1ère cl	1	1	2
Asst cons P&B pcpal 2ème cl	0	1	1	Asst cons P&B pcpal 2ème cl	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 1ère cl 20/20ème	1	1	2	Asst Ens Art pcpal 1ère cl 20/20ème	1	1	2
Asst Ens Art pcpal 1ère cl 14/20ème	0	1	1	Asst Ens Art pcpal 1ère cl 14/20ème	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 1ère cl 10/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 1ère cl 10/20ème	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 20/20ème	4	0	4	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 20/20ème	4	0	4
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 14/20ème	0	1	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 14/20ème	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 15/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 15/20ème	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 11/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 11/20ème	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 5,66/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 5,66/20ème	1	0	1
Non cité	2	3	5	Non cité	2	3	5
Chargé de mission GUP	1	0	1	Chargé de mission GUP	1	0	1
Chargé d'opération ANRU	0	1	1	Chargé d'opération ANRU	0	1	1
Chef de projet politique de la Ville	1	0	1	Chef de projet politique de la Ville	1	0	1
Coordinatrice de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance	0	1	1	Coordinatrice de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance	0	1	1
Directeur de cabinet	0	1	1	Directeur de cabinet	0	1	1
Sécurité	10	3	13	Sécurité	10	3	13
Brigadier chef pcpal	4	2	6	Brigadier chef pcpal	4	2	6
Gardien-Brigadier	6	1	7	Gardien-Brigadier	6	1	7
Social	8	2	10	Social	8	2	10
ATSEM pcpal 2e cl	2	0	2	ATSEM pcpal 2e cl	2	0	2
ATSEM pcpal 1ère cl	6	2	8	ATSEM pcpal 1ère cl	6	2	8
Agent social pcpal 2ème cl	0	0	0	Agent social pcpal 2ème cl	0	0	0
Agent social	0	0	0	Agent social	0	0	0
Sport	11	4	15	Sport	11	4	15
Conseiller des APS	0	1	1	Conseiller des APS	0	1	1
Educateur APS	7	0	7	Educateur APS	7	0	7
Educateur APS pcpal 1ère cl	2	1	3	Educateur APS pcpal 1ère cl	2	1	3
Educateur APS pcpal 2ème cl	1	1	2	Educateur APS pcpal 2ème cl	1	1	2
Opérateur pcpal APS	0	1	1	Opérateur pcpal APS	0	1	1
Opérateur des APS qualifié	1	0	1	Opérateur des APS qualifié	1	0	1
Opérateur APS	0	0	0	Opérateur APS	0	0	0
Technique	127	19	146	Technique	122	27	149
Adjoint technique	41	3	44	Adjoint technique	41	3	44
Adjoint technique 9/35 ème	3	0	3	Adjoint technique 9/35 ème	3	0	3
Adjoint technique 24/35 ème	1	1	2	Adjoint technique 24/35 ème	1	1	2
Adjoint technique 26/35 ème	0	1	1	Adjoint technique 26/35 ème	0	1	1
Adjoint technique 27/35 ème	3	1	4	Adjoint technique 27/35 ème	3	1	4
Adjoint technique 28/35 ème	1	1	2	Adjoint technique 28/35 ème	1	1	2
Adjoint technique pcpal 1ère cl	2	2	4	Adjoint technique pcpal 1ère cl	0	4	4
Adjoint technique pcpal 2ème cl	40	6	46	Adjoint technique pcpal 2ème cl	41	5	46
Adjoint technique pcpal 2ème cl 26/35 ème	1	0	1	Adjoint technique pcpal 2ème cl 26/35 ème	1	0	1
agent de maîtrise	21	0	21	agent de maîtrise	18	5	23
Agent maîtrise pcpal	12	2	14	Agent maîtrise pcpal	11	3	14
Ingénieur	0	1	1	Ingénieur	0	1	1
technicien territorial	1	1	2	technicien territorial	1	2	3
technicien territorial principal de 1ère cl	1	0	1	technicien territorial principal de 1ère cl	1	0	1
Total général	296	61	357	Total général	281	80	361

Présentation du rapport

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services. Considérant le précédent tableau des effectifs et pour faire suite à des avancements de grades et des promotions, il vous est soumis les modifications suivantes du tableau des effectifs.

Filières, animation : création d'un poste d'adjoint d'animation principale de 2^e classe.

Filière technique : création d'un poste de technicien territorial. Création de 2 postes d'agents de maîtrise.

Après saisine de la commission pôle ressources internes, qualité, sécurité du 4 novembre 2022, il vous est proposé d'adopter les modifications du tableau des effectifs sur la base des éléments indiqués ci-dessus, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Au regard de l'intensité des actions que nous sommes en train de mettre sur pied, on a cité un certain nombre de dossiers qui sont structurants, Mesdames et Messieurs, il faut le savoir, la Ville de la Chapelle-Saint-Luc embauche. Ça fait partie des dossiers sur lesquels nous embauchons. Nous avons été longtemps à supprimer des postes. Monsieur Ducourant s'en est suffisamment plaint dans les années précédentes. Cette fois-ci, nous réembauchons et c'est le signal aussi de l'intensité du travail que nous faisons sur la rénovation de nos équipements et les politiques que nous menons.

Est-ce qu'il y a sur ce vote des remarques, des commentaires ? Je n'en vois pas. Il est assez traditionnel.

Est-ce qu'il y a des contres ? J'en vois pas non plus. Des abstentions, il y en a forcément à la hauteur de ce que représentent nos collègues de l'opposition. C'est adopté par les autres et je vous en remercie.

**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION
FONCIÈRE DE REMEMBREMENT BARBEREY / SAINT-LYÉ / LA CHAPELLE SAINT-LUC****Rapporteur : Sophal Duong**

L'Association foncière de remembrement Barberey / Saint-Lyé / La Chapelle Saint-Luc doit procéder au renouvellement des membres de son bureau.

Outre les membres de droit, que sont le Maire et le Directeur Départemental des Territoires, le bureau comprend huit membres répartis comme suit :

- quatre membres propriétaires, exploitants ou non, dont les parcelles sont incluses dans le périmètre de remembrement, désignés par les conseillers municipaux des communes membres. (deux pour Barberey Saint-Sulpice, un pour Saint-Lyé et un pour La Chapelle Saint-Luc)
- quatre membres désignés par la Chambre d'Agriculture de l'Aube.

Les membres sont désignés pour une durée de 6 ans.

La Chapelle Saint-Luc étant représentée au sein de cette instance, après sollicitation de l'intéressé, il vous est proposé de désigner Michel SOUILLARD.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité - Sécurité du 04 novembre 2022.

Après saisine de la commission Pôle Développement urbain et transition écologique en date du 07 novembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Michel SOUILLARD en tant que membre du bureau de l'association susvisée.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

Olivier Girardin

Nous en sommes au rapport numéro 6. Il me faut m'adresser à vous parce que nous avons un dossier sur le renouvellement des membres du bureau de l'association foncière de remembrement de Barberey / Saint-Lyé / La Chapelle Saint-Luc. Sujet assez important dans la séquence qui s'ouvre et sur laquelle je compte sur vous pour nous exprimer exactement ce qu'il revêt sur ce sujet. Pour le reste, on verra si on continue la discussion.

Présentation du rapport

Ce rapport numéro 6, c'est tout simplement le renouvellement des membres de l'association foncière de remembrement Barberey / Saint-Lyé / La Chapelle Saint-Luc, et ce pour une durée de 6 ans. En plus du maire et du directeur départemental des territoires qui sont des membres de droit, le Bureau comprend 8 membres. Parmi eux, 4 sont désignés par la chambre d'agriculture de l'Aube. 4 autres, exploitants ou non, dont les parcelles sont incluses dans les périmètres du remembrement, désignés par les conseillers municipaux des communes membres, à savoir 2 pour Barberey, 1 pour Saint-Lyé et 1 pour La Chapelle-Saint-Luc. Sachant que La Chapelle-Saint-Luc est représentée au sein de cette instance, il vous est proposé, après sollicitation de l'intéressé, Monsieur Souillard Michel.

Après saisine de la commission pôle ressources internes, qualité, sécurité du 4 novembre 2022 et la commission pôle développement urbain et transition écologique en date du 17 novembre 2022, il vous est proposé de désigner Monsieur Michel Souillard en tant que membre du bureau de l'association susvisée, et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant de signer tout document s'y rapportant.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

Monsieur Michel Souillard est traditionnellement membre de cette structure importante de notre territoire.

Jean-Paul Braun

M. Michel Souillard est déjà membre. C'est un renouvellement et il faut qu'il soit propriétaire, agriculteur sur notre commune. Il a cette caractéristique. L'entretien des chemins blancs, notamment dans la partie rurale, est faite par cette association. Et il faut le dire, de temps en temps, le nettoyage des encombrants auquel ils participent activement. C'est une association en effet importante sur notre territoire, qui est très active, et avec laquelle on travaille en coordination.

Olivier Girardin

On salue leur action et on salue Monsieur Souillard.

Est-ce que notre conseil est correctement renseigné sur la nature du dossier qu'il vient de lui être soumis remarquablement par Madame Dong ? J'ai l'impression. Pas d'autres commentaires ?

Je vais passer au vote

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient. Personne. Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité des présents de cette assemblée.

**PLAN DE MISE EN VENTE DE PATRIMOINE DE TROYES AUBE HABITAT
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE (CUS)**

Rapporteur : Marie-Claude Defontaine

En application de l'article L. 445-1 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH) « *Les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés aux deuxième à cinquième alinéas de l'article L. 411-2 concluent avec l'État, sur la base du plan stratégique de patrimoine mentionné à l'article L. 411-9, le cas échéant du cadre stratégique patrimonial et du cadre stratégique d'utilité sociale mentionnés à l'article L. 423-1-1, et en tenant compte des programmes locaux de l'habitat, une convention d'utilité sociale d'une durée de six ans(...)* »

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a introduit diverses dispositions destinées à faciliter les ventes de logements locatifs sociaux.

En ce sens, l'article L. 443-7 du CCH prévoit dorénavant que « *La convention d'utilité sociale mentionnée à l'article L. 445-1 vaut autorisation de vendre pour les logements mentionnés dans le plan de mise en vente de la convention mentionnée au même article L. 445-1 pour la durée de la convention.* »

Ainsi la convention d'utilité sociale, à conclure, entre l'État et Troyes Aube Habitat, vaudra autorisation de vente pour les logements mentionnés dans le plan de mise en vente, dont ceux situés sur le territoire chapelain.

Dans ce cadre, la commune de La Chapelle Saint-Luc est amenée à se prononcer sur la mise en vente de vingt cinq logements, sis impasse de la Malterie, identifiés dans le tableau annexé au présent rapport.

Il s'agit de donner la priorité, pour la vente, aux locataires en place et ainsi favoriser leur parcours résidentiel, pilier de la stratégie de gestion locative de Troyes Aube Habitat. Les locataires occupants n'auront bien évidemment pas l'obligation de se porter acquéreur. Les logements inoccupés au moment de la mise en vente seront proposés par voie de publicité.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité - Sécurité du 04 novembre 2022.

Après saisine de la commission Pôle Développement urbain et transition écologique en date du 07 novembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** le plan de mise en vente de Troyes Aube Habitat concernant le patrimoine référencé sur la commune de La Chapelle Saint-Luc, à intégrer à la convention d'utilité sociale.
- **D'AUTORISER** Troyes Aube Habitat de procéder à cette mise en vente

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

Présentation du rapport

C'est notre avis qu'on ne demande pour ce rapport. C'est en application de l'article L445 du code de la construction et de l'habitat. C'est une convention avec l'État qui autorise les bailleurs à vendre, au bout d'un certain temps, leur bâtiment, leurs logements. Il s'agit de 25 logements impasse de la Malterie., qui doivent être annexés au tableau. Un, impasse de la Malterie et l'autre au 7 à et 7B de l'impasse. On nous demande notre avis sur ce rapport.

Après présentation du rapport

C'est notre avis qu'on ne demande pour ce rapport. C'est en application de l'article L445 du code de la construction et de l'habitat. C'est une convention avec l'État qui autorise les bailleurs à vendre, au bout d'un certain temps, leur bâtiment, leurs logements. Il s'agit de 25 logements impasse de la Malterie., qui doivent être annexés au tableau. Un, impasse de la Malterie et l'autre au 7 à et 7B de l'impasse. On nous demande notre avis sur ce rapport.

**CLASSES NATURE ET CULTURE SANS NUITÉE
ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2022**

Rapporteur : Véronique Bourgeois-Scheffmann

La commune de la Chapelle Saint-Luc a acté, par délibération en date du 21 janvier 2020, sa participation aux projets de classes nature et culture sans nuitée au bénéfice des enfants chapelains scolarisés dans les écoles élémentaires (en classes de cycle 2 et cycle 3). Celle-ci est de 5,73 € par enfant dans la limite des inscriptions budgétaires dédiées.

Les écoles concernées proposent des sorties correspondant aux projets d'école, en s'appuyant sur des prestataires qualifiés dont l'agrément est délivré par l'État, et entrant dans le cadre d'une animation pédagogique ou éducative.

Ainsi, deux écoles ont présenté des projets pour l'année scolaire 2021-2022 :

École	Nombre de projets	Nombre d'élèves	Total subvention
Élémentaire Jean JAURÈS	7	210	1 203,30 €
Élémentaire Jean MOULIN	9	259	1 484,07 €

Vous trouverez le détail de l'ensemble des projets dans le tableau joint en annexe.

Après saisine de la commission pôle Éducation Jeunesse du 05 mai 2022.

Après saisine de la commission pôle Ressources Internes - Qualité – Sécurité du 04 novembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** les projets présentés par les écoles élémentaires Jean JAURÈS et Jean MOULIN.
- **D'APPROUVER** le versement des subventions ci-dessus présentées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au présent exposé des motifs.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	27			

CLASSES NATURE ET CULTURE SANS NUITÉE 2022

CLASSE	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	DESCRIPTION DU PROJET	NOMBRE D'ENFANTS	DATE DE SORTIE	BUDGET			SOMME ATTRIBUÉE
					Détails		TOTAL	
CULTURE	J. JAURÈS	Visite du château de Fontainebleau Ateliers et visites guidées	42	04/07/2022	Transports	540,00 €	540,00 €	240,66 €
					Visites			
NATURE	J. JAURÈS	Projet cirque : Ateliers et assister au spectacle	57	23/06/2022	Transports	430,00 €	1 114,00 €	326,61 €
					Visites	684,00 €		
CULTURE	J. JAURÈS	Découverte des arts du cirque : Spectacle et activités	50	10/06/2022	Transports	490,00 €	1 066,00 €	286,50 €
					Visites	576,00 €		
NATURE	J. JAURÈS	Journée à la campagne Découverte du centre équestre Découverte du canal et ses écluses	14	27/06/2022	Transports		235,00 €	80,22 €
					Visites	235,00 €		
NATURE	J. JAURÈS	Journée à la campagne Découverte du centre équestre Découverte du canal et ses écluses	14	27/06/2022	Transports		270,00 €	80,22 €
					Visites	270,00 €		
NATURE	J. JAURÈS	Centre équestre Ateliers, découverte de l'environnement, initiation a la pratique de l'équitation	22	27/06/2022	Transports		160,00 €	126,06 €
					Visites	160,00 €		
NATURE	J. JAURÈS	Centre équestre Ateliers, découverte de l'environnement, initiation a la pratique de l'équitation	11	27/06/2022	Transports		90,00 €	63,03 €
					Visites	90,00 €		

CULTURE	J. MOULIN	Visite du musée saint loup Étude de la chaîne alimentaire Découverte du patrimoine de la ville de Troyes	21	27/06/2022	Transports Visites	82,50 € 55,00 €	137,50 €	120,33 €
NATURE	J. MOULIN	Visite d'une scierie Realisation de nichoirs	22	20/05/2022	Transports Visites	235,00 €	235,00 €	126,06 €
NATURE	J. MOULIN	Découverte botanique Jeux collectifs Centre équestre	55	24/06/2022	Transports Visites	82,50 € 672,00 €	754,50 €	315,15 €
NATURE	J. MOULIN	Centre équestre Activités	46	16/06/2022	Transports Visites	540,00 €	540,00 €	263,58 €
NATURE	J. MOULIN	Visite de la ferme et des robots de traite Fabrication d'un fromage	27	23/05/2022	Transports Visites	259,20 €	259,20 €	154,71 €
NATURE	J. MOULIN	Centre équestre Découverte et soins des animaux	28	17/06/2022	Transports Visites	324,00 €	324,00 €	160,44 €
NATURE	J. MOULIN	Centre équestre Découverte et soins des animaux	12	03/06/2022	Transports Visites	144,00 €	144,00 €	68,76 €
NATURE	J. MOULIN	La ferme Découverte et soins des animaux	27	17/06/2022	Transports Visites	324,00 €	324,00 €	154,71 €
NATURE	J. MOULIN	Centre équestre Découverte du site et de ses animaux	21	01/07/2022	Transports Visites	315,00 €	315,00 €	120,33 €
TOTAL			469				6 508,20 €	2 687,37 €

Présentation du rapport

Il s'agit d'un beau rapport effectivement, puisqu'il s'agit des classes nature et culture sans nuitées, l'attribution de subventions pour l'année 2022. En effet, notre commune a acté, par délibération en date du 21 janvier 2020, sa participation au projet de ses classes au bénéfice des enfants chapelains scolarisés dans les écoles élémentaires en cycle 2 et en cycle 3. Cette participation représente 5,73 € par enfant dans la limite des inscriptions budgétaires dédiées. Les écoles concernées proposent des sorties correspondant au projet d'école, en s'appuyant sur des prestataires qualifiés agréés par l'État, entrant dans le cadre d'une animation pédagogique ou éducative. Ainsi, deux écoles ont présenté des projets pour 2021-2022. L'école élémentaire Jean-Jaurès avec 7 projets pour 210 élèves et un montant de subvention de 1 203,30 €. L'école élémentaire Jean Moulin pour 9 projets concernant 259 élèves et une subvention de 1 484,07 €. Vous trouverez le tableau joint en annexe.

Après saisine de la commission pôle éducation jeunesse du 5 mai 2022, après saisine de la commission pôle ressources internes, qualité, sécurité du 4 novembre 2022, il vous est proposé d'approuver les projets présentés par les écoles Jean Jaurès et Jean Moulin ; d'approuver le versement des subventions ci-dessus et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au présent exposé.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur ce rapport ?

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS »

Rapporteur : Cécile Pauwels

Depuis plus de 40 ans la Ville de La Chapelle Saint-Luc organise et finance les études surveillées mises en place dans les écoles élémentaires, afin d'apporter aux enfants les fréquentant un soutien pédagogique et une aide méthodologique.

Les études, remplacées par le dispositif « devoirs faits » depuis septembre 2018, est un service municipal facultatif organisé après la classe. Il est réservé aux enfants scolarisés en élémentaire du CP au CM2. Ce dispositif est un élément à part entière du temps périscolaire.

L'objectif réaffirmé consiste à ce que chaque enfant puisse travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Après un travail de concertation avec les partenaires, la Ville de La Chapelle Saint-Luc accompagne ce dispositif « devoirs faits » en rappelant les dispositions ci-dessous :

- Jours et horaires de « devoirs faits » :

Les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30.

- Déroulement :

Un temps de 15 minutes de récréation, suivi d'un temps de 45 minutes destiné à réaliser les devoirs, les activités et les apprentissages dans les salles de classe.

- Nombre d'enfants par groupe :

Les groupes seront composés de 8 à 15 enfants.

- Recrutement :

La collectivité recrute des enseignants de la commune (école maternelle ou élémentaire) ainsi que des animateurs (trices) et toutes personnes volontaires. Ces derniers doivent être âgés de plus de 18 ans et être en capacité d'encadrer un groupe d'enfants.

Ils doivent être en mesure d'assurer l'objectif de « devoirs faits » et d'encadrer des activités éducatives complémentaires. Les animateurs périscolaires pourront renforcer l'encadrement de ce dispositif en accompagnant les groupes « devoirs faits » aux côtés des enseignants. Ils pourront ainsi prendre en charge des groupes d'enfants restreints et plus autonomes dans leur travail afin de garantir la qualité de ce dispositif.

- Rémunération :

La rémunération des heures réalisées par le personnel dépendant de l'Éducation Nationale pour le compte et à la demande de la collectivité territoriale, est effectuée en application du décret N° 66-7897 du 14 octobre 1966 modifié selon les taux révisables en fonction de l'évolution du point d'indice appliqué automatiquement par référence aux circulaires ministérielles.

Le personnel communal (animateurs et autres personnes volontaires) perçoit une rémunération basée sur le taux appliqué aux agents du périscolaire.

Après saisine de la commission pôle Éducation-Jeunesse du 04 octobre 2022.

Après saisine de la commission pôle Ressources Internes – Qualité - Sécurité du 04 novembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'ABROGER** la délibération n° 50/2020 du Conseil Municipal du 30 juin 2020.
- **D'ADOPTER** les modalités de fonctionnement, de recrutement et de rémunération du dispositif « devoirs faits » telles que détaillées ci-dessus à partir de l'année scolaire 2022/2023.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

Présentation du rapport

C'est un rapport tout à fait classique qui permet de recadrer le dispositif et les conditions et critères de recrutement des animateurs et animatrices, en tout cas des encadrants, que la Ville recrute pour mener à bien ce dispositif qui a lieu les lundis et jeudis de 16 h 30 à 17 h 30. Les groupes sont composés maximum de 15 élèves pour optimiser l'aide possiblement apportée à chaque enfant. La collectivité recrute des enseignants ou extérieurs pour répondre aux besoins de ce dispositif d'aide. Il reste gratuit pour les familles. Une participation est nécessaire si on veut que l'enfant reste dans l'école la dernière demi-heure. C'est la participation périscolaire, qui n'est pas très importante. L'objectif était de vous dire aussi – nous ne sommes pas obligés de le mettre dans le rapport, mais c'est important de le dire – que nous avons eu « quelques difficultés » à la rentrée pour la mise en œuvre globale sur l'ensemble du territoire et pour tous les jeunes en élémentaire sur la Ville. La rémunération des heures est distincte entre un personnel de l'Éducation nationale et un personnel d'animation. Nous avons pu faire rentrer les AESH, qui sont les aides aux élèves porteurs de handicap, pour faire simple, comme étant personnel référent puisque formé par l'Éducation nationale. On pense que ce dispositif particulier de rémunération, mais aussi la campagne de recrutement qui a lieu bientôt, mais aussi l'appel à d'éventuels bénévoles retraités, pourra nous permettre de déployer le dispositif comme il faut.

Après saisine des commissions, d'usage, d'éducation jeunesse et des ressources internes... Je vous ai absolument tout dit sur ce sujet et je vous tiendrai au courant de la bonne tenue de l'ensemble des études du soir.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Je me permets de vous signaler pour le procès-verbal l'arrivée à 19 h 20 de Monsieur Michaël Thomas. J'ajoute que Monsieur Michaël Thomas, tout à l'heure, m'avait dit : je serai là, j'ai, je suis retenu, mon travail pour une réunion parents, profs. Et j'arriverai à 19 h 20 !

Michaël Thomas

Les services publics marchent très bien dans notre pays !

Olivier Girardin

Y a-t-il d'autres remarques ou des commentaires sur le rapport présenté par Mme Pauwels ?

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ET ORGANISMES DIVERS - ANNÉE 2022**

Rapporteur : Marie-Françoise Leborgne-Godard

Deux nouvelles demandes de subvention ont été reçues pour l'année 2022.

L'enveloppe financière, appelée réserve d'opportunité d'un montant actuel de 20 305 € permet d'étudier toute demande supplémentaire.

Vous trouverez le montant des subventions qu'il vous est proposé d'attribuer aux associations nommées ci-dessous.

Ces demandes sont motivées par les associations comme suit :

- l'association Profond 10 pour l'achat d'un bateau.
- l'association LA SOL Production doit investir dans des tenues de défilé.

Au terme de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

Par conséquent, il est demandé aux membres du conseil intéressés à l'affaire, de ne pas prendre part au vote concernant les associations dont ils sont membres de l'organe dirigeant ou adhérent.

Commission Pôle Vie Associative, Sportive, Culturelle et Citoyenne du 24 octobre 2022	Avis de la commission	Montant soumis au vote du Conseil Municipal
Profond 10	Favorable	1 500 €
LA SOL Production	Favorable	3 000 €
TOTAL		4 500 €

Après le versement des subventions sollicitées, le montant de l'enveloppe d'opportunité serait alors de 15 805 €.

Après saisine de la commission pôle Vie Associative, Sportive, Culturelle et Citoyenne du 24 octobre 2022.

Après saisine de la commission pôle Ressources Internes – Qualité et Sécurité du 04 novembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** ces propositions pour un montant global de 4 500 € au titre des subventions pour l'année 2022.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **DE PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 au compte 6574.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	27			

Présentation du rapport

Ce rapport concerne les subventions aux associations. C'est un rapport récurrent et en cette fin d'année, nous avons reçu deux demandes de subventions. L'enveloppe financière qu'on appelle enveloppe d'opportunité s'élevant à 20 305 €, nous permet donc d'étudier ces deux demandes. Il s'agit d'une demande de l'association Profond 10, qui doit racheter un bateau parce que le leur n'est plus du tout conforme et ce bateau est absolument nécessaire aux entraînements de plongée sur le lac. Et l'association LA-SOL production, qui doit investir dans des tenues de défilé. Pour Profond 10, il vous est proposé une somme de 1 500 € d'aide et LA-SOL production, 3 000 €. Si vous approuvez les subventions sollicitées, l'enveloppe d'opportunité sera de 15 805 €. Après les saisines des commissions ad hoc, il vous est proposé d'approuver ces propositions pour un montant global de 4 500 €.

Après présentation du rapport

Jean-Paul Braun

Y a-t-il d'autres remarques ou des commentaires ?

Bernard Champagne

Par rapport au projet de Profond 10, c'est quelque chose qu'on a discuté à plusieurs reprises en commission, parce qu'on a été assez exigeant pour savoir les tenants et les aboutissants de ce projet. Ils avaient avant un bateau qui, aujourd'hui, n'est plus du tout aux normes et ne permet plus d'assurer la sécurité des membres pour aller plonger, notamment au lac. Donc, il s'agit d'une aide. On est loin du prix du bateau avec sa remorque, qui sont nécessaires aujourd'hui pour la continuité de l'activité de plongée. Ils ont mis en place tout un ensemble de choses, avec une partie où ils vont mettre du fonds propres, de l'emprunt et d'autres aides. Ces 1 500 € représentent un plus pour eux, ça permet de les accompagner, mais je tiens à dire que ça représente 5 % à peu près du total qu'ils vont investir. C'est important, ils font des efforts conséquents. Profond 10 est une association qui nous accompagne quand on fait notamment des actions au niveau de l'Aqualuc, pour faire des baptêmes de plongée, des choses comme ça. C'est une association qu'on connaît bien et qui pour nous joue un rôle aussi intéressant, notamment au niveau des enfants dans les actions communales que l'on peut faire.

Olivier Girardin

Y a-t-il d'autres remarques ou des commentaires ?

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASE MULTISPORTS DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Olivier Girardin

Annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, le Programme des Équipements sportifs de Proximité vise à accompagner le développement de 5 000 terrains de sport d'ici 2024. Une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2022-2024 a ainsi été mise en place pour ce programme, dont le déploiement a été confié à l'Agence Nationale du Sport (ANS).

À destination des collectivités et des associations à vocation sportive en territoires carencés, ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Il finance notamment la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

Ce programme permet en outre de répondre aux nouvelles demandes de pratiques et de s'adapter à la cohabitation de différents publics.

À ce titre, en plein accord avec les instances fédérales départementales, il est aujourd'hui envisagé de dynamiser la pratique du basket sur le territoire communal, tout en concrétisant la volonté municipale de faciliter l'accès au plus grand nombre à une offre diversifiée d'activités sportives sur un même site. Une attention particulière sera portée aux entreprises chapelaines et à leurs salariés dans la perspective de créneaux et d'activités qui pourraient leur être prioritairement dédiés.

La création d'une enceinte multisports équipée de nouvelles technologies, dont le concept architectural et le mode de gestion permettraient de répondre à ce triple objectif, est aujourd'hui envisagée.

Afin de pouvoir réaliser ce projet structurant estimé à 1 700 000 € HT, la Ville de La Chapelle Saint-Luc souhaite solliciter l'ensemble des partenaires mobilisables dont l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des Équipements sportifs de Proximité.

D'autres demandes de soutien financier seront naturellement formulées auprès de l'État, la Région, le Département, Troyes Champagne Métropole et la Fédération Française de Basket.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 04 novembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à l'Agence Nationale du Sport au titre du programme 5 000 Équipements de proximité ainsi qu'auprès des partenaires habituels que sont l'État, la Région, le Département, Troyes Champagne Métropole et la Fédération Française de Basket.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

Présentation du rapport

Il s'agit de solliciter, en cette fin d'année, des subventions, notamment auprès de l'Agence nationale du sport, sur un programme d'action, des équipements sportifs de proximité. On voit bien qu'on est rentré dans cette espèce d'ambiance préolympique, visant à ce que notre pays monte en gamme sur ces infrastructures et le potentiel de pratiques sportives qu'il autorise et permet. Autrement dit, d'être un pays plus sportif demain qu'aujourd'hui. Il se trouve qu'il y a ce programme qui peut être sollicité sur des critères assez particuliers, dans lesquels nous entrons : politique de la ville, etc. Avec des équipements qui sont plus légers que ce que nous connaissons. Ce sont des gymnases sous une forme plus modulaire, d'une structure plus légère. Et qui surtout permettent un fonctionnement maîtrisé, parce que très largement automatisé. Et quand on dit multisport, on dit qu'il est mis à la disposition du public dans des conditions qui permettent de pratiquer un certain nombre de sports. Je vais vous prendre l'exemple – je prends l'exemple, mais l'illustration sur notre territoire est donnée par le CIM, qui est construit par le département du côté de la technopole et des sites universitaires, à Rosières. C'est l'idée de dispositifs modulaires qui permettent par exemple de pratiquer le volley-ball, le futsal, le basket. Et qui peuvent fournir la possibilité, pour des particuliers comme des associations, de venir pratiquer leur sport. C'est-à-dire de réserver sur une application dédiée de la Ville des créneaux permettant cette pratique sportive. Ce sont des gymnases d'un genre nouveau, à la fois plus léger en infrastructure, plus économes dans leur fonctionnement. Et dont le caractère modulaire est totalement automatisé, ce qui permet des pratiques successives très souples et très agiles dans la manière de se mettre en place. Vous avez votre dispositif de volley qui descend, vos éléments de futsal qui se mettent en place, vos paniers de basket. Et tout ça est modulaire. Tout ça s'adapte et tout ça est automatisé et peut permettre d'être utilisé dans des conditions optimales de gestion des plannings, etc. C'est à ce programme que nous faisons référence dans cette sollicitation, opportuniste, je le dis très sincèrement, mais qui peut être très utile car nous manquons aujourd'hui d'espaces, par exemple dédiés à la pratique du basket, mais encore à la possibilité pour les Chapelaines et les Chapelains, et peut-être d'autres, de pratiquer des sports. Le basket nous intéresse énormément et nous manquons de structures dédiées au basket. Mais il y a aussi la possibilité pour le monde de l'entreprise de venir pratiquer, au travers de ces salariés, des sports sur des créneaux offerts par la Ville, que ce type d'établissement, ce type de structure, nous permettrait de proposer à tout un environnement, dans cette politique active menée sur les éléments de prise en compte d'une ville dédiée au sport. On verra dans le tour de table, on va voir déjà si notre dossier passe la frontière de l'Agence nationale du sport. Et on verra, si nous sommes retenus, comment nous faisons le tour de table qui nous permettrait de boucler le financement d'un tel dispositif. Je suis un peu confus parce que j'avais pas prévu que ce soit moi qui le présente, mais je suis évidemment à votre totale disposition, ainsi que Monsieur Champagne, sur le retour sur cette proposition qui vous est faite de solliciter pour l'instant de solliciter l'Agence nationale du sport sur ce type d'équipement. Sur lequel nous serions pionner, à part évidemment le Centre international...

Est-ce que c'est à peu près clair ? 19°, on commence à le sentir !

Bernard Champagne

Je m'en excuse, mais j'ai pas été informé, mais c'est sans doute moi qui n'ai pas été au niveau des informations pour savoir que je présentais ça.

Ce que je vais ajouter aux propos du maire, et pour enfoncer le clou, on a pris le temps quand même de bien réfléchir sur ce dossier, notamment avec Monsieur le maire. Nous sommes allés jusqu'à Lyon pour voir un équipement de cette sorte, comment ça fonctionnait. Parce que quand on se dit que dans un ensemble, sans intervention humaine, simplement parce qu'on connecte les choses, les panneaux de basket se mettent en place. Si la séance de basket est finie et que c'est du hand, les panneaux de basket disparaissent, les panneaux de hand arrivent et ainsi de suite. Donc c'est extrêmement intéressant. C'est automatisé et ça permettrait à un équipement comme ça de pouvoir jouer entre une part de la collectivité territoriale pour accueillir du basket où on maîtrise un nombre d'horaires qu'on peut mettre à disposition pour le développement du basket, tout en pouvant avoir du locatif à un moment donné. Monsieur le maire le précisait, des entreprises, etc. On est très accompagné notamment par le comité de l'Aube basket et Monsieur Domont qu'on peut remercier, président du comité, qui est aussi très fervent par rapport à ce dossier et qui appuie pour nous aider, pour avoir des aides et des moyens financiers. C'est très important puisque, Monsieur le maire l'avait déjà dit, le basket fait partie des axes sportifs que l'on souhaite développer, avec le fait que ça touche beaucoup au niveau des enfants, notamment du sport féminin. On n'est pas très riche dans le sport par équipe du côté des filles, du côté des jeunes. On peut imaginer que cet équipement aurait une place importante dans la panoplie que l'on peut offrir à la population, à notre jeunesse, avec une diversification importante des pratiques à l'intérieur et une ouverture. On a été voir un équipement qui tournait autour du paddle. Il y a à la Chapelle-Saint-Luc une structure privée qui vient de s'ouvrir sur le paddle. C'est aussi important, ce sont aussi des choses qui soutiennent des pratiques sportives qui existent depuis longtemps, mais qui ouvrent aussi vers d'autres formes de pratiques qui sont intéressantes, qui sont plus nouvelles, modernes, j'oserais dire. C'est vraiment quelque chose d'extrêmement important.

Après présentation du rapport

Merci. J'ai enfin le M de CIM : centre international multisports. Les sports qu'on peut pratiquer sur ce type de gymnase. Monsieur Champagne vient de mentionner le paddle, le badminton, le volley-ball, le futsal, le basket 55 évidemment. Donc, vous avez tous les équipements qui permettent des sports. Il est connecté pour pouvoir y accéder, il est connecté pour pouvoir s'enregistrer, il est connecté pour pouvoir visionner soit des éléments exogènes, soit vos propres prestations. Il y a un petit côté égotique mais c'est le monde moderne ! Mais il y a surtout un petit côté utile parce que vous pouvez visionner des apprentissages. Il y a deux domaines sur lesquels on essaie d'investir, celui que je viens de citer sur la possibilité, par l'intermédiaire des connexions, de disposer du visionnage, soit de tutos liés à la pratique sportive, mais ça peut être des conférences, etc. C'est le premier point. Et vous avez en tête qu'on est en train de travailler dans le domaine culturel sur la possibilité d'accueillir dans notre ville et sur notre espace Bienaimé un dispositif permettant l'accès aux musées du monde, avec des écrans qui permettent de se connecter à l'intérieur des musées du monde entier. Donc, une bande d'images, une banque de prestations et de conférences à la disposition de la ville de la Chapelle-Saint-Luc en direction des publics, et je pense aux jeunes, pour permettre de commencer à visiter un certain nombre de musées à travers le monde. Je tiens beaucoup à ce dossier. On tire le fil, mais ça fait partie des éléments de référence et de reconnaissance de ce qu'est notre ville demain. Cette possibilité offerte au plus grand nombre d'accéder à des éléments qui, au lieu de rétrécir son univers de référence, permettent de l'ouvrir dans le cadre collectif des classes, des centres aérés et de donner aux tout petits le goût, s'ils le souhaitent et au-delà des images, de l'art, des pratiques sportives, bref de tout ce qui fait l'humanité en dehors des écrans qui permettent d'y accéder. Je vous laisse évidemment la parole parce qu'on a été bien long, mais je comprendrais que ça suscite des questions par rapport au dispositif. On tente une opération, qui est de saisir une opportunité sur cette année, pour permettre de construire sur la durée le plan de financement, la localisation, etc., d'un équipement de cette nature. Est-ce qu'il y a des questions sur cette possibilité offerte de saisir cette opportunité ? Malgré le caractère erratique de mon expression, tout le monde est à peu près convenablement renseigné, ou vous êtes simplement très polis et vous avez froid ? Peut-être un peu des deux, on espère, mais je vais m'en contenter puisqu'il se fait tard, n'est-ce pas ? Merci beaucoup Monsieur Braun de votre appui et de votre aide !

Je vais donc, si vous n'avez pas de questions, mettre aux voix cette proposition qui vous est faite sur un investissement qui serait important, quelque chose me dit qu'on tient là un fil que l'on déroule sur les équipements sportifs dans notre commune.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous en avons fini de l'examen de nos rapports. Il reste les décisions prises dans le cadre des délégations. Si vous n'avez pas de question, on considère que c'est passé.

Cécile Pauwels

J'essaie de trouver l'interstice temporel entre le sujet du terrain multisport et les décisions du maire et le vœu. Et comme vous avez trouvé le M et que c'est multisports et j'ai quelque chose à vous dire en rapport avec le Multisport, je me dis que c'était le bon moment.

Juste pour vous dire, en lien avec le multisport, que demain matin, nous allons lancer, Fairplay, l'école multisports, qui est ce fameux dispositif dont je vous avais déjà un peu parlé : 2 heures de sport de 10 h à 12 h pour le moment sur les trois écoles : Jean Moulin, Jean Jaurès, Teilhard de Chardin, pris en charge financièrement par la cité éducative et assuré pédagogiquement, éducativement, sportivement en multisports par l'USEP. On va lancer ce dispositif demain et je vous inviterai à une petite inauguration sportive, a priori le 30 novembre, une fois qu'on aura lancé ce dispositif nouveau.

Olivier Girardin

Qu'on va tester dans le cadre de la cité éducative. C'est une bonne chose et une bonne initiative. Il faudra voir comment ça se développe et que ça se déploie, mais il faudra sans doute confirmer. Il y a aussi les moyens de la Ville qui peuvent être mis à disposition si jamais il y en a besoin. C'est une bonne nouvelle pour nos écoliers, en tout cas de ces trois écoles concernées. Est-ce que l'école des Noës... ? Tous les jeunes de la ville sont potentiellement concernés, mais par contre ils sont accueillis. C'est une très bonne nouvelle. Merci à vous Madame Pauwels. C'est important que nous ayons ça en tête.

Il reste un vœu qu'il faut vous présenter. Monsieur Parison, je crois que c'est à vous.

**DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE
DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Rapporteur : Olivier Girardin**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions exercées par délégation du Conseil municipal.

Depuis la dernière séance du Conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises :

- En matière de marché public :

NUMÉRO	OBJET	MONTANT € HT	ENTREPRISES RETENUES
22S0006	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments	1 517 802,39 € HT	DALKIA
22S0007	Transport des enfants des écoles chapelaines Lot 1: Transport vers la piscine municipale	Maxi: 27 000 € HT/an	PROCARS CHAMPAGNE
22S0007	Transport des enfants des écoles chapelaines Lot 2 : Transport vers les cantines	Maxi: 13 000 € HT/an	PROCARS CHAMPAGNE

L'ensemble du Conseil Municipal PREND ACTE des décisions ci-dessus visées.

**VŒU DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER LES
POUVOIRS PUBLICS SUR LA SITUATION DES FINANCES LOCALES**

Rapporteur : David Parison

Dans le cadre de la présentation du projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027 et du projet de loi de finances pour 2023, l'État a présenté plusieurs mesures qui portent une atteinte majeure à la libre administration des communes et intercommunalités.

Cette situation est très grave pour les Collectivités locales et pour les services publics assurés par elles auprès des habitants dans tous les secteurs géographiques de notre territoire. Cette situation entraîne de multiples et de profondes incertitudes et inquiétudes pour les finances locales car les Régions, Départements, Intercommunalités et Communes sont aussi confrontés à une augmentation des prix des matières premières et de l'énergie, à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et aux conséquences de la crise sanitaire que nous avons traversée ces dernières années.

Ces éléments vont induire dès le prochain exercice budgétaire une baisse très substantielle de la capacité d'investissement public local, synonyme de baisse de l'activité des entreprises et d'un risque de récession. Elle aura aussi un impact négatif sur le maintien des services publics de proximité alors que les recettes de l'État seront en progression en raison de l'inflation.

Ainsi, le Conseil municipal, comme de très nombreuses communes en France, entend alerter le Gouvernement sur ces orientations qui vont à l'encontre des objectifs de garantie du pouvoir d'achat et de réindustrialisation de la France. En demandant aux collectivités, un nouvel effort de réduction de leurs dépenses de fonctionnement et en maintenant la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), ce projet de loi de finances constitue une fois de plus, une atteinte à leur autonomie financière et fiscale.

En soutien aux finances locales, l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF) a formulé et réitéré un certain nombre de propositions, lesquelles ne semblent pas avoir retenu l'attention du Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances 2023.

Dans ce contexte, le Conseil municipal demande :

- En premier lieu, que l'inflation de plus de 5% sur l'exercice 2022 soit prise en compte dans la fixation des montants de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des collectivités territoriales en général et du bloc communal en particulier. Il ne s'agit pas d'une aide ou d'une subvention de l'État mais du remboursement par l'État des sommes qu'il doit aux collectivités et établissements locaux qui mettent en œuvre certaines compétences pour le compte de l'État. L'indexation de la DGF sur l'inflation est un préalable incontestable pour garantir la stabilité des ressources.
- En deuxième lieu, la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et son remplacement par une fraction d'impôt national reversée, étiole la territorialité de cette fiscalité obligatoire. Avec cette suppression, le bloc communal devient une entité déconcentrée recevant des subsides de l'échelon central. Il est impératif de suspendre cette suppression et sa compensation en ouvrant un dialogue avec les associations représentant les Communes et les Intercommunalités.
- En troisième lieu, l'État envisage une réforme des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dont les effets de seuil auront des répercussions pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale avec un encadrement plus important que les mesures présentées en 2018 par le Gouvernement. Cela doit être abandonné car les effets impacteront directement et significativement la capacité d'autofinancement du bloc communal et donc l'investissement public local.

Après la hausse du point d'indice, l'explosion du coût des matières premières et le poids de la dépense énergétique sur les collectivités qui supportent la majorité des équipements dédiés à la cohésion sur nos territoires, ces trois mesures envisagées par l'État vont grever durablement les budgets communaux et intercommunaux ; ils vont directement impacter la capacité d'investissement de ces dernières et donc les entreprises qui composent le tissu économique local. Ces dispositifs vont également porter atteinte aux services publics de proximité destinés à tous les habitants, notamment les plus modestes.

Pour faire face à la crise énergétique et comme le proposent les associations d'élus dont l'AMF, il devient impératif de prévoir un « bouclier énergétique d'urgence » avec un plafonnement des prix d'achat. En outre, un retour aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour toutes les collectivités qui le souhaitent devient nécessaire pour les protéger des fluctuations du marché.

Considérant la nécessité de maintenir et de développer les services publics de proximité à l'appui des populations, notamment les plus fragiles et de soutenir, par la commande publique, le tissu économique local, le Conseil municipal :

L'ensemble du Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- **SOUHAITE** que l'État respecte le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales et le cadre législatif issu des lois de Décentralisation de 1982-1983, notamment sur l'absence de transfert de charges ;
- **DEMANDE** à l'État de suspendre les réformes législatives susvisées et ouvre des négociations avec les associations représentatives du bloc communal.

Ce vœu sera transmis à :

- La Préfète de l'Aube.
- L'Association des Maires de France.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			

Présentation du vœu

Un vœu est une démarche de colère des collectivités françaises vis-à-vis du gouvernement, pour lui dire quoi ? Pour dire que finalement, vous présentez des lois de programmation sur plusieurs années, notamment la loi de finances qui est en débat, pour dire qu'on va faire payer aux collectivités locales un certain nombre d'actions que vous voulez faire, pour réduire éventuellement vos déficits publics, éventuellement pour vous délester d'un certain nombre de compétences, sans assurer derrière les subsides qui vont les financer. Aujourd'hui, nous, petite ville de La Chapelle-Saint-Luc, qui, je rappelle, est la 11^e ville la plus pauvre de France, dans les communes de la même strate –, doit assumer un certain nombre d'actions. On vient de parler des actions de la cité éducative. On a été une des premières villes de la région labellisée. Il y a eu les conseils citoyens aussi, un des premiers conseils citoyens de France. Nous avons eu aussi le doublement des classes, on a fait un certain nombre d'actions qui ont permis à notre ville de d'avoir des prix. Monsieur le maire, lors du précédent conseil, vous avez parlé de la rencontre avec la CAF notamment, ou on est dans des actions en matière de parentalité. Les actions à destination la jeunesse. On est pilote, on est bon camarade, et finalement on fait un certain nombre d'actions utiles pour nos populations, qui coûtent un certain nombre de subsides. Et on nous demande d'assumer toujours plus. Il y a eu un certain nombre de compétences qui ont été transférées par l'État et finalement, il n'y a pas eu de subsides en face. On s'aperçoit au moment du débat budgétaire, que nous, on a une dotation importante, c'est la dotation globale de fonctionnement, c'est celle qui doit assumer les frais de fonctionnement des collectivités. Elle a fondu quasiment comme peau de chagrin d'année en année. On remet en cause aujourd'hui deux principes constitutionnels, deux principes fondamentaux sur la gestion des collectivités. Le premier, c'est la libre administration, la capacité des collectivités à s'administrer elles-mêmes, à décider de son avenir. Il y a des élections, on vote pour un conseil municipal, et on gère les affaires en lien avec la population, pour mettre en œuvre un projet politique. Et l'autonomie financière : c'est la capacité à lever les impôts. Avant, on avait la taxe professionnelle qui était un premier impôt, qui a été transféré à l'agglomération. On pouvait éventuellement agir sur la taxe d'habitation. Elle a été supprimée en 2023. On avait quatre impôts qui permettaient de financer le budget de la commune. Aujourd'hui, on n'en a plus que deux. On a des baisses de dotation, on a des suppressions de cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises. Les collectivités départementales, régionales et notamment de l'agglomération. On s'aperçoit qu'on doit assumer plus en plus de choses et avec moins en moins de sous. On nous annonce des compensations à l'euro près et finalement, l'euro près, c'est plus de dépenses pour moins de compensations derrière. Voilà la finalité de ce vœu, c'est de dire le cri de colère des collectivités, le message d'alerte. Et qu'on doit, à mon sens, se mobiliser sur un point qui est primordial dans le cœur du débat : les collectivités locales, quelles qu'elles soient, sont excédentaires. L'État est déficitaire. On fait 70 % des investissements aujourd'hui et on est acteur économique. On a répondu présent sur le Covid, on répond présent sur nos populations, il faut avoir les sous derrière pour pouvoir assumer nos compétences qui sont délestées par l'État aujourd'hui.

Après présentation du vœu

Olivier Girardin

Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

Bernard Champagne

Il y a quelques jours, je regardais la télévision et la présentation était sur les profits pétroliers actuels depuis le début de l'année. J'ai toujours vu, et vous aussi, qu'on parlait en millions. Pour la première fois, j'ai vu le mot billion. On est dans un processus de telle accumulation au niveau des profits pétroliers qu'on ne parle même plus de chiffres classiques, on en est à des choses encore plus grandes, extrêmes. On sait qu'aujourd'hui, il y a des domaines où il y a des gens « qui se goinfrent », qui font des profits absolument considérables, énormes. Bien sûr sur le dos des familles, des salariés, des travailleurs, mais aussi sur le dos des collectivités territoriales. Je parle effectivement des Villes, des Départements, des Régions. C'est une situation absolument intolérable, que certains s'enrichissent d'une façon vraiment éhontée. On regarde les profits gonfler pendant que d'autres s'enfoncent dans la crise. Et aujourd'hui, notre collectivité notamment, comme d'autres collectivités, bien entendu, on n'est pas tout seul, ont un mal de chien à pouvoir répondre aux besoins de service public des populations. On est aussi dans un paradoxe complètement dingue aujourd'hui, où on retire bien sûr aux familles, et ça avec une inflation à 10 %, personne ne peut le nier. Mais on retire aussi aujourd'hui des moyens aux collectivités territoriales pour pouvoir soutenir les actions absolument nécessaires auprès du plus grand nombre et de la population.

Olivier Girardin

Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires sur ce vœu ?

Je vais dire quelques mots supplémentaires. Je vais essayer de le prendre autrement parce qu'il ne faut pas que ça tourne à l'idée de dire : ma cassette, ma cassette ! de la part des collectivités territoriales. Je veux juste vous exprimer ce que je ressens de la stratégie mise en place par l'État, par ces gouvernements depuis un petit moment. On va dire que ça traîne dans les bureaucraties du côté de la rue de Bercy depuis très longtemps. C'est l'idée de substituer au prélèvement des impôts qui sont les nôtres, à notre disposition et qui font qu'on doit assumer une responsabilité devant les habitants – on prélève des impôts pour fournir des services. Si on prélève trop d'impôts pour fournir des services qui sont pas de qualité, on risque de se faire taper, c'est assez normal. En tout cas, c'est un débat local sur ce qu'on prélève, ce qu'on reverse à la population. Et c'est nous qui devons assumer les responsabilités. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, on nous enlève les moyens de dire : je veux faire ci et pour ça, j'ai besoin de ça. On nous dit gentiment : on va vous donner ça. Et puis on se retourne vers la population et on lui dit : vous avez vu, on a supprimé un impôt. Charge à ceux qui sont sur le terrain d'assumer ce à quoi correspondait l'impôt. Et on dit à ceux qui sont sur le terrain : on va vous redonner l'argent, ne vous inquiétez pas. Et puis le temps passe. Ah mince, oui, mais on trouvait que c'est pas assez bien calculé ! Alors on a enlevé ça, mais ce n'est pas grave ! Puis ça, puis ça. Et nous, sur le terrain, les politiques qu'on a mises en œuvre sur la base de ce qui était nos choix, fondés sur l'argent collecté, sur lequel on était responsable vis-à-vis de la population, nous sommes responsables de supprimer éventuellement ces politiques, et de ne plus mettre en face éventuellement les moyens et leur évolution qui ne cadrent pas avec les éléments dont nous disposons. Donc ce n'est pas un permis de dépenser qu'on revendique, c'est un permis d'assumer ce que nous faisons et ce que nous proposons à la population, dans les conditions que nous souhaitons le faire. Il y a quelque chose d'un glissement qui est assez inquiétant dans notre pays. Et encore une fois, il est de bon ton de pointer le gouvernement actuel et honnêtement, il le mérite. Il ressemble parfois à la caricature de lui-même. Mais au-delà de cette mécanique, c'est derrière quelque chose qui a trait à la démocratie locale française, telle que nous l'avons envisagée, qui est que localement se définissent un certain nombre de politiques, avec les moyens afférents. Charge à ceux qui prennent des risques et qui font les choix d'assumer devant la population les choix qu'ils ont faits. C'est cette idée-là qui est derrière. Parce qu'encore une fois, nous sommes dans une situation où, pour des raisons qui tiennent aux va-et-vient d'un certain nombre d'éléments de subsides qu'on nous donne, la déconnexion totale entre ce qui se passe sur le terrain et ce qui est décidé en haut. Je vais vous prendre un exemple très concret. Cette histoire de CVAE, qui a remplacé elle-même la taxe professionnelle, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Auparavant, on pouvait faire le choix d'utiliser le foncier disponible pour faire de l'habitat ou pour faire de l'activité économique. Parfois, l'activité économique, c'est aussi des problématiques à traiter en termes paysagers, pour éviter que ce soit les mélanges des genres, des activités économiques fassent le bruit, gèrent des nuisances. Et on compensait ces nuisances par des politiques actives. On avait des moyens pour ce faire puisqu'on percevait un certain nombre de subsides liés à l'activité économique. Si ce n'était plus nous, c'est donc notre frère ou notre grand frère qui était l'agglomération qui percevait un certain nombre d'éléments. Ce qui fait que le territoire avait intérêt aussi à se développer sur la base de l'activité économique, parce que ça faisait aussi des rentrées fiscales. Demain, on va supprimer la CVAE, c'est-à-dire l'impôt qui est en face, de l'activité économique et de ses éventuelles nuisances qu'il faut compenser. Mais on n'aura plus les subsides. Quelles collectivités, quelles communes va vouloir accueillir, gager le foncier dont elle dispose pour accueillir des activités qui ne vont rien lui rapporter ? Et qui vont éventuellement provoquer quelques nuisances. A l'inverse, la question de la responsabilité du choix d'orientation, qui permet d'équilibrer entre recettes et dépenses, qui permet d'équilibrer entre choix, inconvénients de ce choix, avantage de ce choix, est totalement sorti de la réalité de ce que nous vivons, pour s'en aller être défini de manière nationale avec des contingences qui vont devenir et qui vont rester profondément territoriales puisqu'il n'y a pas d'activité économique en suspension dans l'air, il y a toujours des éléments objectifs, physiques, visant l'activité économique. C'est bien de ça dont on parle et c'est bien de ce risque-là dont nous parlons dans ce vœu. Qui demain, quelle commune va voir son plan local d'urbanisme modifié pour accueillir une zone d'activité qui, non seulement ne va rien lui rapporter, ne va rien rapporter à l'agglomération, mais en plus va lui coûter ? Ça va faire beaucoup ! Et ce n'est pas comptabilisé dans la manière dont, au jour d'aujourd'hui, à l'euro près, nous allons être intégralement financé. Je me méfie toujours de notre manière un peu techno d'envisager les problématiques parce que les gens disent : tu n'es pas content de ne plus avoir des impôts à prélever et d'augmenter les impôts parce que tu as décidé de faire des trucs dispendieux ! Non. La logique de responsabilité de ceux qui décident de représenter la société, c'est une logique de responsabilité qui a une cohérence à partir du moment où chacun est responsable de ce qu'il prélève et de ce qu'il offre comme service. Et le débat démocratique, c'est de se confronter, majorité et opposition, choix de société locale, à intervalles réguliers, autour de : combien on a prélevé et qu'est-ce qu'on a donné ? Et ça, c'est enlevé de notre dispositif, et c'est par ailleurs insidieusement et dangereusement confisqué, dans des conditions qui vont avoir des conséquences à plus ou moins long terme. Et en matière de niveau de remboursement ou de compensation, mais aussi en matière d'état d'esprit des collectivités territoriales. Je commence à entendre autour de moi des collègues qui disent : tu m'excuses, mais tu vas aller la mettre ailleurs, ton usine ça ne me rapporte rien, ça va me coûter et en plus, je me faire engueuler ! alors merci ! Oui, mais encore une fois, il faut falloir avoir à l'esprit d'intérêt général bien ancré pour pouvoir prendre le risque de se faire tancer, parce que, etc. Derrière le vœu, ce n'est pas : notre cassette, notre cassette ! Ce n'est pas : pourquoi on utiliserait l'argent et pas mieux, etc. C'est qu'il y a ceux qui se vantent d'avoir supprimé des impôts. Et il y a ceux qui continuent d'avoir à gérer les conséquences des impôts qui sont plus

prélevés. C'est la situation à laquelle nous sommes confrontés et j'essaie d'éviter la caricature de pointer, bla-bla-bla, Macron, etc. Parce qu'honnêtement, je suis très inquiet de l'état politique de ce pays et de ce que je vois des discussions hystériques et totalement personnalisées sur des débats politiques qui sont des débats politiques fondamentaux. Il faudrait réarmer la population en termes de discours et de discussion. Et pas : machin, il est comme ci et comme ça ! Derrière tous ces sujets profondément, plus ou moins techniques, plus ou moins symboliques, il y a des réalités humaines, leurs évolutions, et c'est l'objet de ce vœu qui n'est pas un vœu corporatiste, mais qui est un vœu d'inquiétude de celles et ceux qui, sur le territoire, gèrent un certain nombre des aspects de la vie de nos concitoyens parce qu'ils représentent la population qui les a élus.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques aux commentaires ? Je n'en vois pas.

Je mets donc aux voix ce vœu.

Qu'il fasse 21° demain sans que nous ayons à monter de 19° !

Qui est contre la présentation de ce vœu ? Je ne vois personne. Qui s'abstient. Je ne vois personne. Ce vœu est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

S'il n'y a pas de questions diverses, je vous salue, je vous donne rendez-vous avant la fin de l'année. Je salue les services qui ont préparé tous les documents permettant la tenue de ce conseil. Rendez-vous le 11 novembre. Nous avons décidé d'insister sur le champ de la Marseillaise. Je ne sais pas où on est de la pose des plaques. Elle est réalisée, je pense.

Michaël Thomas

Oui, tout à fait. Les noms avaient été apposés sur le monument dès le mois de juin. En contact avec le cabinet Guénifey, on a contacté les familles, il y a eu des merveilleuses lettres de remerciement qui nous ont été envoyées et il y aura un membre d'une famille qui pourra être présent. Ça rendra la cérémonie encore plus solennelle.

Olivier Girardin

Il y a des moments où on sert pas à rien. Je suis très heureux et très fier que notre commune répare cet oubli de l'histoire et rende hommage à ceux qui sont morts pour la France. Il y a une lettre qui dit que le symbole fait à sa famille est un symbole qui vaut pour l'ensemble de celles et ceux qui se sont sacrifiés pour notre pays. Et je trouve que c'est une belle image que nous donnons collectivement de notre commune et de l'importance qu'elle accorde à celles et ceux qui font le sacrifice ultime.

Rendez-vous pour ceux qui peuvent le 11 novembre et sinon, on se revoit le 23 novembre en grand équipage, puis le 30. Merci à vous toutes et tous.

Séance levée à 20h07

Le Maire
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,



La secrétaire,



Léa REGNAULT

